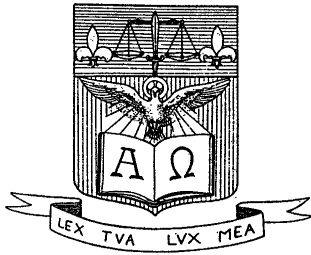




Journal ACD Volume 2 No 3 (Juin à décembre 2004)
ÉDITION SPÉCIALE AU PRIX DE 4,00 \$



L'ASSOCIATION DES JURISTES CATHOLIQUES DU QUÉBEC INTERPELLE LE GOUVERNEMENT

À lire en pages 1 et 2



Gilles Grondin, le père fondateur de *Campagne Québec-Vie* est décédé le 5 août 2004 à l'âge de 78 ans. Il avait une très grande dévotion à Notre-Dame-de-la-Guadalupe. Pour rendre hommage à cet homme exceptionnel, nous publions l'image de la Mère de Dieu à qui il avait confié la protection de son mouvement.

Nous confions à la Vierge Marie le soin de faire fondre la dureté des cœurs des politiciens du Québec et du Canada.



Le 25 septembre 2004, dans la Cathédrale de Québec remplie à craquer, Son Éminence le Cardinal Marc Ouellet dénonce le scandale des avortements tardifs et demande la grâce d'un renouveau politique pour le Québec.

À lire en pages 7 à 10

IL EST TEMPS D'UNIR LES FORCES DE TOUS LES PARTIS POLITIQUES ET DU CLERGÉ POUR ARRÊTER L'INFANTICIDE DANS LE SEIN DE LA MÈRE !

À lire en pages 3 à 6

DE L'INFANTICIDE À L'EUTHANASIE ! Des personnes pleurent parce qu'on a euthanasié leurs proches dans les hôpitaux du Québec !

À lire en pages 22 à 26

Adresse de courriel du Parti DCQ pour nous écrire : info@partidcq.qc.ca
Site internet du Parti DCQ : www.partidcq.qc.ca

JOURNAL ACD, VOLUME 2, NUMÉRO 3 (Édition spéciale sur les actions à prendre concernant les scandales de l'avortement tardif, de l'euthanasie et de la situation désespérée de nos jeunes)

Pour commander des journaux de cette édition, voir page 37

Pages 1 et 2 - L'Association des Juristes Catholiques (A.J.C.Q.)
interpelle le gouvernement

Me André Morais, secrétaire de l'A.J.C.Q. nous écrit pour nous demander de communiquer au plus grand nombre, la teneur de l'intervention de l'A.J.C.Q. auprès du gouvernement fédéral. Le journal ACD publie en pages 1 et 2, la lettre de l'A.J.C.Q. rédigée par son président, Me Alexandre N. Khouzam.

Pages 3 à 6 - Lettre ouverte au clergé du Québec et aux chefs de parti. Il est temps d'unir les forces de tous les partis politiques pour arrêter l'infanticide dans le sein de la mère !

Par Mme Josée Lafontaine, Directrice du journal ACD
Porte-parole des dirigeants du Parti DCQ (Voir en page 15, l'organigramme des dirigeants)

Pages 7 à 10 - Le RVME fête son 30^{ième} anniversaire

Son Éminence le Cardinal Marc Ouellet ainsi que M. Carl Anderson, Chevalier Suprême des Chevaliers de Colomb sont honorés devant 400 convives de prestige pour leur courage à défendre le respect de toute vie humaine de la conception jusqu'à la mort naturelle. En pages 9 et 10, l'homélie de Son Éminence prononcée dans la Cathédrale de Québec, le 25 septembre 2004.

Pages 11 à 18 - À cœur ouvert, aux membres du Parti DCQ

Par M. Paul Biron, candidat dans Vanier, officier du CPECP et officier CDP-DCCR de la région Chaudières-Appalaches. M. Biron nous raconte l'expérience vécue durant la campagne électorale dans Vanier alors que le Parti *Démocratie chrétienne du Québec* engageait le combat contre l'avortement tardif.

Pages 19 à 26 - Campagne Québec-Vie descend dans la rue pour dénoncer l'infanticide de l'avortement tardif

Par M. Gilles Noël, Ing., chef du Parti *Démocratie chrétienne du Québec*

- Et cet infanticide résulte de la tyrannie des tribunaux (page 20)
- Cette tyrannie des tribunaux nie la liberté de conscience et de religion (pages 21 et 22)
- De l'infanticide à l'euthanasie, la suite logique de l'abolition de la Loi Divine (page 23)
- Des personnes pleurent au Québec, parce qu'on a euthanasié leurs proches (pages 24 à 26)

Pages 27 à 35 - Des jeunes en détresse confinés dans le ghetto de l'anarchie permanente – Un article choc sur l'éducation

Par M. Christian Duchesne, officier CDP-DCCR de la région Capitale-nationale

Réservé à un public mature, le contenu peut être offensant pour certaines personnes

Page 36 - La parole est à nos lecteurs

L'Abomination de la désolation par M. Georges Émile Martin, prêtre

TOUTE REPRODUCTION DU JOURNAL ACD EST NON SEULEMENT PERMISE MAIS ENCOURAGÉE !
COMMENT PEUT-ON RECEVOIR LE JOURNAL DE L'ACD ? (VOIR PAGE 37)

RÉPONSE : DEUX OPTIONS S'OFFRENT À VOUS

PREMIÈRE OPTION : Vous pouvez vous abonner directement au journal de *l'Action chrétienne démocrate* en versant le montant d'abonnement annuel de 33\$ avec un chèque libellé au nom de ACTION CHRÉTIENNE DÉMOCRATE. Vous devez alors remplir le formulaire de l'avant dernière page de la couverture. Le prix en kiosque est de 7\$ pour les numéros réguliers sauf pour les éditions spéciales dont le prix varie selon le tirage et le nombre de pages.

DEUXIÈME OPTION : Le Parti DCQ envoie gratuitement à ses membres le journal ACD à tous ceux et celles qui ont versé une contribution de 60\$ au *Parti démocratie chrétienne du Québec*. Vous recevrez à la fin de l'année un reçu d'impôt qui donnera un retour d'impôt de 45\$ à ceux et celles qui ont un revenu imposable. Il ne vous en coûtera que 15\$ par année pour recevoir le journal de l'ACD. Votre chèque devra être libellé au nom de *PARTI DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE*. Vous devez dans ce cas remplir le formulaire de la dernière page de la couverture.

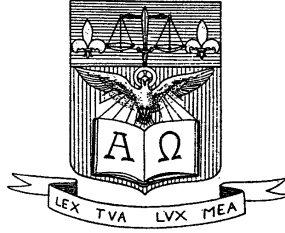
L'Association des juristes catholiques du Québec interpelle le gouvernement

Adresse télégraphique « JURISTE »

Courriel : ajcq@sympatico.ca

Téléphone : (514) 334-2583

Télécopieur: (514) 334-7287



Président
Me Alexandre N. Khouzam

ASSOCIATION DES JURISTES CATHOLIQUES DU QUÉBEC

SIÈGE SOCIAL :

Me André Morais, Secrétaire
1150, Boul. St Joseph, Est – Suite 102
Montréal (Québec) H2J 1L5
Tél. : (514) 844-5834

BUREAU DU PRÉSIDENT:

Me Alexandre N. Khouzam
11903, rue James Morrice # 2
Montréal (Québec) H3M 2G5
Tél. : (514) 332-2744

Montréal, le 10 octobre 2004

Parti *Démocratie chrétienne du Québec*
Monsieur Gilles Noël, Chef du Parti
842 Egan, Verdun, (Qc), H4H 1W5

Monsieur Noël,

Je vous fais parvenir, avec la présente, copie d'une lettre adressée aux Parlementaires canadiens.

Auriez-vous l'obligeance et la possibilité de faire connaître la teneur de cette lettre *de l'Association des Juristes Catholiques du Québec* en communiquant notre message au plus grand nombre de personnes possibles.

Veuillez agréer, Monsieur Noël, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

André Morais, notaire
Secrétaire de l'A.J.C.Q.

Montréal, le 10 octobre 2004

CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA, (ONTARIO)
CANADA
K1A 0A6

Monsieur le Premier Ministre, Paul Martin
Messieurs et Mesdames les Ministres
Messieurs et Mesdames les Parlementaires,

La Charte canadienne des Droits et Libertés de la personne doit-elle être améliorée et perfectionnée ?

Pour débiter, demandons-nous qui est le sujet de droits et d'obligations ? Évidemment, c'est la personne humaine qui est ce sujet.

Le droit à la vie est le premier et le plus fondamental des droits qui rend tous les autres droits possibles et leur donne leur raison d'être. Et ce droit à la vie d'une personne commence à sa conception et se termine à sa mort naturelle.

Page 1

L'Association des juristes catholiques du Québec interpelle le gouvernement

Les biologistes et les généticiens ont prouvé scientifiquement et de façon éclatante que la vie commence à la fécondation, que celle-ci soit faite « in vitro » ou « in utero ». Quand les vingt-trois chromosomes mâles s'unissent aux vingt-trois chromosomes femelles, il y a création d'un nouvel être, essentiellement distinct du corps de la mère et, évidemment, de celui du père.

Tous les tenants du respect de la vie avaient demandé au gouvernement fédéral libéral de Monsieur Pierre Elliott Trudeau d'amender l'article 7 de la Charte canadienne des Droits et Libertés de la personne pour se lire comme suit : « *Chacun, incluant un fœtus humain ou un être conçu mais non encore né, a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne.* » C'était la motion Mitges qui fut battue à la Chambre des communes, le 2 juin 1987. Plus de 150 députés étaient absents ce jour-là. Ces absents n'ont pas daigné se porter à la défense du premier des droits de l'homme, c'est-à-dire son droit à la vie. Ne vous demandez pas pourquoi cette nation se meurt...

Monsieur Brian Mulroney et son gouvernement présentèrent subséquemment un projet de loi, le Bill C-43 qui, lors de sa présentation pour adoption au Sénat, fut rejeté par l'égalité des voix des Sénateurs. Le vide juridique continue donc et permet l'avortement sur demande au pays.

Si les législateurs responsables avaient promulgué une charte des droits et libertés assurant à chacun, et ce, dès sa conception son droit à la vie, à la protection et à la sécurité de sa personne, nous ne ferions pas face à ce fameux vide juridique inacceptable.

Nous demandons que la Charte canadienne des Droits et Libertés soit amendée et que l'article 7 se lise comme suit : « *Chacun a droit, dès sa conception, à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne.* ».

Demandons-nous maintenant si la Charte canadienne des Droits et Libertés accorde, comme le prétendent les gais et les lesbiennes, le droit au mariage à des personnes de même sexe de contracter mariage.

Le mariage est l'union entre une femme et un homme qui doivent s'aimer mutuellement et exclusivement pour être féconds dans la procréation, la génération et l'éducation des enfants. Permettre aux partenaires de même sexe de se marier changerait la définition même du mariage de telle sorte que ce ne serait plus un mariage.

La différence sexuelle comme source d'épanouissement et de complémentarité est essentielle à l'expression de l'amour conjugal. Les couples de même sexe ne peuvent prétendre au statut de personnes mariées auquel ils n'ont pas droit de par la nature même du mariage.

Faire dire à la Charte que les gais et les lesbiennes devraient avoir le droit de se marier, c'est faire dire à la Charte ce qu'elle ne dit pas vraiment, d'autant plus que notre « Charte Canadienne des Droits et Libertés » est fondée sur les principes qui reconnaissent la Suprématie de Dieu, donc de sa Loi éternelle, base de la Loi naturelle.

Il faut donc parfaire la Charte des Droits et Libertés pour assurer le droit à la vie de tous et chacun depuis sa conception jusqu'à sa mort naturelle et pour définir que le mariage est une institution fondamentale basée sur l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre personne.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Alexandre N. Khouzam
Président de l'Association des Juristes Catholiques du Québec



Lettre ouverte au clergé du Québec et aux chefs de parti

Il est temps d'unir les forces de tous les partis politiques pour arrêter l'infanticide dans le sein de la mère !

PAR MME JOSÉE LAFONTAINE
DIRECTRICE DU JOURNAL ACD



A l'intention de nos évêques et cardinaux du Québec ainsi qu'aux trois chefs de parti M. Jean Charest, M. Bernard Landry et M. Mario Dumont

ne respectent jamais leurs engagements. »
« Profiteurs, ils ne pensent qu'à leurs intérêts et à ceux de leurs amis. Après tout, le pouvoir corrompt, c'est bien connu ! »

Excellences et Éminences du clergé du Québec,
M. le Premier ministre Jean Charest,
M. Bernard Landry, Chef du Parti Québécois,
M. Mario Dumont, Chef de l'Action démocratique du Québec,

Au nom de l'équipe dirigeante de la *Démocratie chrétienne du Québec*, j'ai reçu, le 16 octobre 2004, le mandat de vous présenter un bref résumé des articles qui composent ce journal afin de vous sensibiliser à des problèmes cruciaux qui interpellent tout ceux et celles qui gèrent le bien commun.

En première page de la revue RND du mois d'octobre 2004, on peut lire un article intitulé : « *La désillusion – La crédibilité des politiciens n'est guère enviable. C'est connu, le pouvoir corrompt, peu importe le parti* ». Cette revue est distribuée gratuitement dans toutes les *Caisses populaires* du Québec et il serait imprudent d'ignorer l'influence qu'elle peut avoir sur une grande partie de la population. Nous avons été choqués de lire dans la revue RND ce que le journaliste Gilles Drouin affirme : « *Les politiciens sont tous des menteurs qui changent d'idée selon les circonstances.* » « *Ce sont des maîtres du patinage et de la pirouette. Ils*



Nous, du Parti DCQ, (*Démocratie chrétienne du Québec*) sommes solidaires de tous les politiciens de bonne volonté et nous croyons urgent de changer les mentalités à cet égard. Nous faisons par la présente une démarche auprès des élus de l'Assemblée nationale pour enlever cette image de corruption, largement répandue dans l'esprit collectif.

L'émoi causé dans la population par le fait que le gouvernement favorisera l'accessibilité à l'avortement tardif (24 semaines jusqu'à terme) renforce cette image que les politiciens sont tous corrompus et ne pensent qu'à leurs intérêts. Cette démarche que nous faisons auprès des députés de l'Assemblée nationale a pour objectif de sensibiliser les chefs des trois partis politiques ainsi que les députés à la nécessité de légiférer pour protéger la vie.

Nous avons publié dans le présent journal, en pages 1 et 2, une lettre de l'*Association des juristes catholiques du Québec* qui a fait une démarche similaire à la nôtre pour sensibiliser les députés de la Chambre des Communes à la nécessité de protéger la vie dès le moment de sa conception.

Lettre ouverte au clergé du Québec et aux chefs de parti

Nous considérons que le meilleur moyen de protéger la vie est de la favoriser par une politique nataliste.

Pourquoi cette lettre est-elle adressée à la fois au clergé du Québec et aux trois chefs de parti ? Tout simplement parce que 83% de la population du Québec s'identifient encore à la religion catholique romaine et aux valeurs évangéliques qu'elle transmet. Nous croyons que certaines politiques à connotation morale méritent que l'on consacre du temps à faire un débat de société et il est très important que l'Église participe à ce débat puisqu'elle est la principale référence en matière de morale.

LA DÉNATALITÉ - Un trou «*démographique*» de 2 millions d'habitants coûtant 326 milliards de dollars aux finances publiques du Québec d'ici à l'an 2051

Nous félicitons le gouvernement libéral de redonner les allocations familiales aux familles à compter du mois de janvier 2005 et nous souhaitons que le montant net accordé aux familles augmente dans le futur. Il est nécessaire que le gouvernement apporte l'équité à toutes les familles avec plus de simplicité et qu'il réunisse dans un seul programme l'ensemble des montants versés par l'État. Dans un esprit d'ouverture au fédéralisme asymétrique favorisé par la présence d'un gouvernement minoritaire à Ottawa, il serait possible d'envisager que les crédits d'impôts, les allocations familiales fédérales et provinciales, les allocations versées aux garderies (qui totalisaient annuellement 7 000\$ par enfant de moins de 5 ans à l'époque des garderies à 5\$) bénéficient aux parents qui recevraient cette allocation sous la forme d'un versement unique qui pourrait se faire par dépôt bancaire direct une fois par semaine pour faciliter l'administration du budget hebdomadaire des familles. Les familles pourraient alors bénéficier d'un montant d'environ 100\$ par semaine par enfant de 0 à 17 ans.

À la une de *La Presse* du 21 août 2003, M. Claude Picher démontrait que les importants changements démographiques risquent d'avoir à long terme un impact énorme sur les finances publiques. Le Québec par son faible taux de natalité et sa faible capacité d'attirer ou retenir ses immigrants verrait sa population augmenter de 5% alors que le reste du Canada augmenterait de 33% d'ici à l'an 2051. Cela entraînerait pour le Québec, un trou dans les finances publiques de 111 milliards ce qui correspondrait à 48% de notre produit national brut. Ces chiffres sont toutefois très optimistes puisqu'ils sont basés sur l'hypothèse de gain de productivité annuel de 1,9%. Ces chiffres sont peu réalistes puisque la majorité des emplois seront créés dans les services pour une population vieillissante. Selon Claude Picher, il serait plus réaliste de penser que les gains annuels moyens de productivité se situeraient autour de 1% d'ici à 2051. Dans ce cas, ce n'est plus un trou démographique de 111 milliards de dollars dans les finances publiques qui surviendrait mais plutôt un trou de 326 milliards de dollars. Entre 1980 et 2051, on peut prévoir un déficit démographique de plus de deux millions d'habitants (30 000 avortements par année) si on ne tient compte que de cet unique facteur. Conséquence de ceci, le ratio du nombre de personnes âgées par rapport aux nombres de jeunes **QUADRUPLERA** entre 1996 et 2051. **Est-ce que les générations futures qualifieront la nôtre de génocidaire ?**

L'AVORTEMENT TARDIF

Concernant la question de l'avortement et surtout de l'avortement tardif qui a choqué la conscience de la collectivité québécoise au cours des dernières semaines, nous savons à la *Démocratie chrétienne du Québec* que tous les partis politiques ont les mains liées sur cette question par les jugements de la Cour Suprême du Canada et des Cours Supérieures qui obligent les gouvernements des provinces

à considérer l'avortement comme un acte médical. Le vide juridique sur cette question autorise n'importe quel médecin au Canada à faire périr l'enfant jusqu'au terme de la grossesse. Pour le Parti DCQ, seul un Québec souverain et chrétien pourrait légiférer pour empêcher cette boucherie innommable puisqu'il ne serait plus sous la juridiction de la Cour Suprême. La proposition énoncée par l'Association des juristes catholiques du Québec de modifier l'article 7 de la Charte des Droits et Libertés que nous avons cité en page 2 de la présente nous apparaît comme la seule solution viable pour arrêter ce massacre. Cet article pourrait être adopté par l'Assemblée nationale et inséré dans la Charte des Droits du Québec.

L'option autonomiste de l'ADQ permet d'envisager que ce parti pourrait démontrer une volonté ferme que la Charte des Droits du Québec ait préséance à cet égard sur la Charte canadienne. L'option indépendantiste du Parti Québécois pourrait aussi revendiquer la même autonomie. L'option du fédéralisme asymétrique du Parti Libéral va aussi dans le sens d'une plus grande autonomie. L'échec de la motion Mitges ainsi que l'échec du Bill C-43 démontrent qu'une telle modification de l'article 7 par la Chambre des Communes comporte beaucoup d'embûches. Toutefois, si l'Assemblée nationale adoptait cette modification dans la Charte des Droits du Québec, il est alors plausible que la Chambre des Communes suivrait ensuite l'exemple de l'Assemblée nationale.

Dans un Québec qui s'identifie encore à 83% à la religion catholique romaine, cette majorité partage l'indignation de Son Éminence le Cardinal Marc Ouellet qui s'en fait le porte-parole pour dénoncer le scandale de l'avortement tardif. Cette majorité est aussi sensible à l'égard de l'appel de son Éminence d'ajouter : « *la compassion pour les femmes, victimes elles-mêmes trop oubliées de la violence et de l'avortement. Il suffit d'écouter les lignes*

ouvertes de la radio et de la télévision pour constater les regrets amers des femmes qui furent plus ou moins contraintes par leur entourage à choisir la mort de leur enfant qui les a marquées péniblement et profondément dans leur âme et dans leur corps ». (Voir page 10 du journal)

Remettre les droits constitutionnels qui ont été enlevés aux parents catholiques et protestants de la province de Québec

Dans un article publié dans le présent journal intitulé « *Des jeunes en détresse confinés dans le ghetto de l'anarchie permanente* », M Christian Duchesne nous brosse un tableau peu reluisant de la situation qui prévaut dans nos écoles du Québec. Nous espérons qu'il sera lu dans son intégralité et qu'il suscitera des questionnements chez tous nos politiciens de l'Assemblée nationale.

La décadence généralisée dans les écoles du Québec est une source grandissante d'inquiétude pour les parents qui pointent du doigt la laïcisation des écoles comme source des pratiques immorales dénoncées dans l'article de M. Christian Duchesne.

Au sein du Canada, à l'exception de Terre-Neuve, c'est au Québec que l'on retrouve le moins de personnes qui revendiquent le statut d'incroyant soit 5,6% de la population. Dans ce contexte, l'émergence d'une école laïque ne trouve aucune justification politique.

Sur le site internet du MEQ, on trouve un document daté du mois de mars 2004 préparé par le comité des affaires religieuses intitulé : « *Éduquer à la religion à l'école : Enjeux actuels et piste d'avenir* ». En page 1 dudit document, il est écrit :

« *Les transformations apportées au système scolaire entre 1997 et 2000 ont favorisé l'émergence d'un nouveau modèle, celui d'une école laïque ouverte aux dimensions spirituelle et religieuse, qui répond plus adéquatement au contexte social marqué par la complexité et la diversité du fait religieux.* »

Lettre ouverte au clergé du Québec et aux chefs de parti

En page 5 dudit document on retrouve entre autres l'intention très claire d'abolir tout enseignement religieux catholique et protestant au primaire et au secondaire.

- d'abolir l'actuel régime d'option entre l'enseignement moral, l'enseignement moral et religieux catholique et l'enseignement moral et religieux protestant au primaire et au premier cycle du secondaire;
- de créer un nouveau programme d'éducation à la religion, distinct des enseignements confessionnels et de l'enseignement du fait religieux et s'inspirant des principes élaborés dans le présent avis;
- de mettre en place un même parcours de formation pour tous les élèves, du début du primaire à la fin du secondaire, faisant une place équivalente à l'éducation à la religion et à l'enseignement moral.

Compte tenu que la population du Québec s'identifie encore à 83% à la religion catholique romaine, il nous apparaît justifié de demander aux députés de l'Assemblée nationale du Québec de renverser l'abrogation de l'article 93 de la Constitution canadienne.

De plus, la *Coalition pour la confessionnalité scolaire* avait recueilli la signature de 235 000 adultes québécois pour s'opposer à cette abrogation violant les droits constitutionnels des parents catholiques et protestants du Québec. Ceux de l'Ontario jouissent encore de cette protection constitutionnelle qui leur donne encore un droit inaliénable de conserver la confessionnalité de leurs écoles.

D'ailleurs, l'article 41 de la Charte des droits du Québec accorde à cet égard un droit inaliénable lorsqu'il dit :

« Les parents ou les personnes qui en tiennent lieu ont le droit d'exiger que, dans les établissements d'enseignement publics, leurs enfants reçoivent un enseignement religieux ou moral conforme à leurs convictions, dans le cadre des programmes prévus par la loi. »

Les Évêques du Québec ne s'étaient pas opposés à l'abrogation de l'article 93 car ils avaient fait confiance aux déclarations ministérielles de l'époque et aux garanties de la loi 107 qui n'existent plus maintenant.

La position des Évêques du Québec fut clairement exprimée dans une lettre datée du 30 septembre 1997 rédigée par Son Excellence Mgr Pierre Morissette, (Président de l'*Assemblée des Évêques du Québec* à cette époque) adressée à M. Stéphane Dion, Président du Conseil privé de la Reine.

- *les évêques tiennent à redire qu'ils ne s'opposent pas à l'établissement de telles commissions scolaires linguistiques **qui pourraient garder intact le droit des parents à des écoles confessionnelles**;*

Il nous faut ici préciser que notre Assemblée n'a jamais milité en faveur de l'abrogation de l'art. 93. Nous savons que d'autres moyens que ceux que visent l'art. 93 auraient pu rendre possible le changement souhaité;

- ***Notre acceptation du changement du statut des commissions scolaires a toujours été accompagnée d'une condition : que les garanties confessionnelles que la loi 107 a établies soient maintenues. Les droits que cette loi a clairement reconnus sont au cœur de l'héritage que l'histoire nous a légué.***

Il est évident que la condition posée par les évêques du Québec ne fut pas respectée par la classe politique dirigeante de l'époque puisque les garanties de la loi 107 n'existent plus

La Constitution canadienne accordait des Droits constitutionnels aux parents catholiques et protestants du Québec, Droits qui sont au cœur de l'héritage chrétien que les Pères de la Confédération nous avaient légués. Ces Droits ont été retirés de façon illégitime par l'Assemblée nationale par l'absence de référendum sur la question et même sans en faire un enjeu électoral et pour ces motifs : l'article 93 doit être remis en vigueur !

Nous remercions toutes les parties concernées par la présente et nous faisons confiance aux élus de la présente Assemblée nationale qu'ils feront le nécessaire pour redresser les torts causés à la population par l'ensemble des éléments précités.

Josée Lafontaine, Porte-parole du *Conseil de direction du Parti DCQ* ayant adopté cette lettre, à l'unanimité, le 16 octobre 2004.

Le RVME fête son 30^{ième} anniversaire



Son éminence le Cardinal Marc Ouellet a reçu à l'occasion du 30^{ième} anniversaire du RVME, le prix « *Vive la Vie – Juge Alexandre Bastien* »

Le RVME fête son 30^{ième} anniversaire

La célébration du 30^{ème} anniversaire du *Respect de la Vie - Mouvement d'Éducation (RVME)*, samedi le 25 septembre 2004, a été un splendide succès. La Cathédrale de Québec fut pleine à craquer, remplie de gens qui étaient venus des quatre coins du Québec et du Canada et même des États-Unis, pour célébrer la Sainte Messe présidée par M. le Cardinal Marc Ouellet, Primat de l'Église catholique au Canada.

Après la Messe le banquet fut servi à quelque 400 personnes réunies pour l'occasion dans la salle de Bal du *Château Frontenac* en présence de M. Carl A. Anderson, conférencier d'honneur, Chevalier suprême des *Chevaliers de Colomb* et ancien conseiller du Président américain Ronald Reagan.

Lors de ce banquet, deux personnalités se sont vu décerner le tout nouveau « *Prix Vive la Vie - Juge Alexandre Bastien* », soit M. le Cardinal Marc Ouellet, primat de l'Église du Canada, et **M. Carl Anderson, Chevalier Suprême des Chevaliers de Colomb (international).** →



Le tout nouveau « *Prix Vive la Vie - Juge Alexandre Bastien* »

sera dorénavant décerné par la *Fondation Vive la Vie - I Love Life inc.* à une ou plusieurs personnalités publiques qui se seront affichées en faveur du respect de toute vie humaine du moment de la conception jusqu'à la mort naturelle. Le feu Juge Alexandre Bastien, de Québec, a été un des

pionniers du *Respect de la Vie - Mouvement d'Éducation (RVME)*. Il a été, entre autres, Député d'État des *Chevaliers de Colomb du Québec* de 1966 à 1970, vice-maître suprême de la province de Champlain des *Chevaliers de Colomb* de 1973 à 1974 et décoré de la médaille du mérite Colombien en 1979. Personnalité publique éminente, il a apporté une compétence professionnelle et un poids social précieux à l'édification de la cause de la vie.

Son Éminence M. le Cardinal Marc Ouellet est un fidèle et ardent défenseur de la vie et de la famille et n'hésite pas à faire valoir ces valeurs fondatrices du Québec dans ses homélies et autres interventions publiques. Il en va de même pour M. Carl Anderson, qui a été entre autres, conseiller à la Maison Blanche,

et qui dirige actuellement l'imposant

Le RVME fête son 30^{ième} anniversaire

organisme international : les Chevaliers de Colomb.

Les Chevaliers de Colomb de la région recevaient avec joie leur dirigeant au niveau international, le Chevalier Suprême Carl Anderson. La grande implication de l'Ordre au sein du RVME depuis 30 ans a été soulignée, et M. Anderson a prononcé une conférence des plus intéressantes. «*Comme le Saint Père l'a exprimé dans son encyclique Evangelium vitae, nous sommes appelés à être un peuple de la vie, un peuple pour la vie*», a-t-il fait valoir. «*C'est au nom de cette valeur centrale que notre organisation met beaucoup d'efforts à promouvoir le respect de la vie, incluant celle des fœtus, des malades et des handicapés*». Les Chevaliers de Colomb comptent plus de 100 000 membres au Québec.

La photo ci-dessous nous montre M. Ward O'Connor (Président du RVME) qui remet le *Prix Vive la Vie (sans l'appellation Juge Bastien)*, à Mme Louise Brissette,

- mère adoptive de trente «enfants soleil» atteints de divers handicaps et
- professionnelle de la santé de premier plan et d'avant-garde spécialisée en réadaptation.



Depuis 1974, le RVME éduque à l'amour et au respect de toute vie humaine du moment de la conception jusqu'à la mort naturelle, qu'on soit handicapé, malade, âgé ou pas encore né. Il enseigne concernant les fondements

scientifiques qui établissent l'humanité de l'enfant à naître dès le moment de la conception et soutient le consentement éclairé de la femme aux interventions sur la personne que constituent la prévention et la gestion de la grossesse non planifiée. On présente aussi



la chasteté comme puissance au service de l'amour et de la vie. Le travail du RVME comporte aussi un volet de prévention du suicide et de l'euthanasie active.

DONNER UN NOUVEL ÉLAN AU RVME

Mlle Isabelle Bégin, secrétaire nationale et co-responsable du RVME Outaouais : 1 866 445-9695

«*Nous avons voulu célébrer en grand pour remercier les milliers de membres, bénévoles et sympathisants du mouvement, tout en lui donnant un nouvel élan*», d'expliquer la porte-parole du RVME, Isabelle Bégin. Il y a 30 ans, plus de 50 organismes, dont les Chevaliers de Colomb, les Filles d'Isabelle et la Conférence des évêques catholiques du Canada, se sont unis pour former le Front commun Autrement, qui lutterait pour le respect de la vie.

Annnonce de dernière heure avant impression
Dimanche le 28 novembre 2004 à 11h00
Au Grand Séminaire, 2065 Sherbrooke Ouest
Messe avec Mgr Jude St-Antoine suivie d'un
repas commémoratif (Coût 30\$)
Pour information au RVME : (514) 932-5184

Combats le bon combat



HOMÉLIE DE SON ÉMINENCE LE
CARDINAL MARC OUELLET,
prononcée dans la Cathédrale de Québec, le 25 septembre 2004

COMBATS LE BON COMBAT

Homélie de son Éminence
le Cardinal Marc Ouellet prononcée le 25
septembre 2004 dans la Cathédrale de Québec

« Combats le bon combat de la foi, conquiers la vie éternelle à laquelle tu as été appelé et en vue de laquelle tu as fait ta belle profession de foi en présence de nombreux témoins » (I Tim 6, 12).

Chers frères et sœurs,

Les événements de l'actualité et la liturgie de ce 26^{ième} dimanche du temps ordinaire offrent un cadre particulièrement impressionnant à la célébration du 30^{ième} anniversaire du Mouvement d'Éducation au Respect de la Vie. La vie est un grand bien donné généreusement par le Créateur, mais comme il est fragile et exposé à la violence des humains ! Un désastre naturel cause en ce moment des milliers de victimes en Haïti qui réclament notre aide. Des centaines d'enfants viennent d'être massacrés d'une façon innommable à Beslan en Ossétie, suscitant l'indignation de la communauté internationale.

LE SCANDALE DES AVORTEMENTS TARDIFS

Plus près de nous, le scandale des avortements tardifs, triste et terrible phénomène d'une culture de mort financée par l'État, provoque enfin dans notre population un réveil éthique et des protestations. Saurons-nous pousser plus loin le combat pour le droit à la vie et pour le respect de la vie dans une société qui perd le sens de la vie et le goût de vivre ?

Nous avons toutes les raisons de répondre « Oui » à ce défi. «Oui à la vie», au nom de notre foi qui reconnaît Dieu comme

l'Auteur de la vie, comme le Juge des vivants et des morts, comme le Maître unique et suprême du destin de chaque personne humaine, qu'elle soit à peine conçue ou qu'elle soit arrivée à son terme naturel. «Oui à la vie», au nom de la raison qui reconnaît la dignité inviolable de toute personne humaine comme fondement d'une société juste avec le droit correspondant au respect à toutes les étapes de son développement. «Oui à la vie» encore plus concret et pressant, au nom des êtres les plus vulnérables, les sans voix et les sans défense qu'on supprime injustement en niant leur droit à l'existence. Jean Paul II, grand prophète de l'Évangile de la vie depuis plus de 25 ans, presse les catholiques d'être davantage impliqués dans ce combat pour la vie.

NE RIEN FAIRE POUR LE PAUVRE, C'EST CHOISIR D'ÊTRE COMPLICE DU MAL

Combats le bon combat, conquiers la vie éternelle ! Les textes sacrés nous placent clairement devant l'alternative : Ou nous choisissons d'être complices du mal en ne faisant rien pour le pauvre, et le premier pauvre est celui auquel on ne laisse même pas le droit de vivre ; ou on s'engage dans le combat pour la justice qui ouvre au bonheur éternel et qui implique l'engagement à respecter et à faire respecter le pauvre en sa condition la plus fragile. Jésus nous aide à choisir le bon côté de l'alternative. Il a donné lui-même sa vie pour rendre témoignage à la Vérité devant Pilate. Et la Vérité dont il témoigne est celle de l'Amour de Dieu pour la vie humaine. Son témoignage n'est-il pas le fondement de notre propre témoignage pour le respect de la vie?

Combats le bon combat

AJOUTER LA COMPASSION POUR LES FEMMES VICTIMES DE LA VIOLENCE ET DE L'AVORTEMENT

L'action des chrétiens pour le respect de la vie dans le monde actuel doit toutefois aller plus loin que le combat politique contre l'avortement et l'euthanasie. À ce combat éthique et politique fort nécessaire pour une société plus juste envers ses membres les plus vulnérables, il faut ajouter la compassion pour les femmes, victimes elles-mêmes trop oubliées de la violence et de l'avortement. Il suffit d'écouter les lignes ouvertes de la radio et de la télévision pour constater les regrets amers des femmes qui furent plus ou moins contraintes par leur entourage à choisir la mort de leur enfant qui les a marquées péniblement et profondément dans leur âme et dans leur corps. Ces femmes ont besoin d'aide et de compassion, elles aspirent à trouver la paix et la vérité sur la portée de leur choix et le sens sacré de la vie. Le Mouvement pour le Respect de la Vie offre une aide concrète, positive et respectueuse à ces femmes et à toute personne désireuse de s'informer et d'agir en rapport avec la valeur sacrée de la vie.

Ce Mouvement se distingue depuis 30 ans par son effort d'éducation qui vise à prévenir le recours à l'avortement et à l'euthanasie. Il donne une information appropriée qui éclaire la conscience des personnes et protège ainsi la liberté de leurs choix éthiques. Sans une conscience morale éclairée on ne peut pas choisir librement, on est victime de l'ignorance et de la pression sociale. Si seulement le médecin consacrait une heure d'attention et d'information objective aux femmes en détresse qui se présentent en consultation avec une grossesse inattendue, beaucoup d'avortements seraient évités et beaucoup de familles en quête d'adoption seraient heureuses d'accueillir l'enfant indésiré.

UN NOUVEAU PACTE SOCIAL EN FAVEUR DE LA VIE

La conjoncture actuelle de notre pays, marquée par un climat de morosité, par la dénatalité et le suicide, appelle un nouveau pacte social en faveur de la vie. Ne faut-il pas conjuguer les ressources de l'État, la sagesse des Églises et la générosité des citoyens pour protéger l'enfant à naître, pour secourir la femme en détresse et pour soutenir les valeurs de la famille ? Y a-t-il un avenir pour notre société sans cette conversion à la vie ?

L'œuvre accomplie par le «Respect de la Vie – Mouvement d'Éducation», indique un chemin de sagesse et d'avenir pour notre société. Les valeurs qu'il promeut sont universelles et elles n'imposent à personne les positions éthiques d'une croyance religieuse. Les méthodes employées sont pacifiques et elles respectent la liberté des individus dans une société démocratique. Nous rendons grâce à Dieu pour le témoignage rendu par ce mouvement d'éducation à la valeur sacrée de la vie. Nous prions Dieu de bénir les efforts des bénévoles et des militants et de multiplier les gestes de bonne volonté en faveur de la vie.

UN RENOUVEAU DE LA CLASSE POLITIQUE

Demandons spécialement la grâce d'un véritable renouveau de la classe politique afin qu'un climat d'amour de la vie et de respect des valeurs familiales dans notre pays redonnent aux jeunes générations le goût de vivre et les moyens de s'engager à leur tour au nom des valeurs spirituelles et morales qui font la grandeur et la prospérité des nations.

Marc Cardinal Ouellet

30^{ème} anniversaire du «Respect de la Vie – Mouvement d'Éducation»

Cathédrale Notre-Dame-de-Québec

25 septembre 2004

À cœur ouvert, aux membres du Parti DCQ



À CŒUR OUVERT...
AUX MEMBRES DU PARTI
DCQ

Par M. Paul Biron,

Candidat dans Vanier aux élections partielles
du 20 septembre 2004;
Officier du CPECP; Officier CDP-DCCR dans
Chaudières-Appalaches.

Quatre élections partielles

ont eu lieu au Québec le 20 septembre 2004. Lors de la dernière assemblée générale du Parti DCQ, tenue le 12 juin dernier à Québec, j'ai manifesté le désir de me présenter comme candidat dans le Comté de Vanier à moins que M. Christian Duchesne veuille lui-même se présenter puisqu'il était à proximité de ce comté. Ce dernier a toutefois décliné cette offre pour s'occuper de sa famille puisqu'il devenait père d'un quatrième enfant et j'en profite pour transmettre mes meilleurs vœux à toute sa famille.

Au cours de l'assemblée générale, deux membres du Parti avaient manifesté leur intention de supporter financièrement un candidat de la *Démocratie chrétienne* dans ces

élections complémentaires. Je remercie Mme Denise Robitaille et M. Rosaire Blouin pour leur générosité à me supporter dans cette campagne qui m'a permis de bénéficier d'un 2 100\$ additionnel au 2 000\$ que j'ai personnellement investi dans ma campagne.

Le coût de la campagne dans Vanier
Un appel à votre générosité

Le chef du parti ne s'est pas objecté à ce que l'on présente un candidat ou une candidate aux élections partielles, mais il avait toutefois exprimé sa vive inquiétude sur la situation précaire des finances du Parti au cours de ladite assemblée générale. Les membres présents avaient manifesté le désir que notre Parti participe à ces élections pour défendre sur la place publique nos politiques visant à

protéger la famille. Vous devez savoir que M. Noël a pris ultérieurement la responsabilité de la décision d'engager un montant de plus de 3 000\$ additionnel au 4 100\$ précité pour que le Parti *Démocratie chrétienne* fasse campagne contre l'avortement tardif favorisé par le Parti libéral du Québec. Il m'a affirmé qu'il en faisait une cause personnelle et que Dieu pourvoierait ultérieurement pour redresser les finances du Parti. Notre chef a toujours eu un malaise profond de faire appel à la générosité des membres du Parti DCQ.

Page 11

À cœur ouvert, aux membres du Parti DCQ

J'espère que sa confiance en La Divine Providence se manifestera par votre générosité à renflouer le déficit du Parti.

S'engager dans le combat pour la justice

Nous avons le devoir comme chrétien de sauver les plus pauvres et comme le disait si bien, Son Éminence le Cardinal Marc Ouellet dans son homélie du 25 septembre 2004 : **« Ou nous choisissons d'être complices du mal en ne faisant rien pour le pauvre, et le premier pauvre est celui auquel on ne laisse même pas le droit de vivre ; ou on s'engage dans le combat pour la justice qui ouvre au bonheur éternel et qui implique l'engagement à respecter et à faire respecter le pauvre en sa condition la plus fragile. »**

Quand arriva la date de l'annonce du scrutin, j'ai hésité quelques jours puis j'ai fait part à M. Michel Bélanger (Officier DCCR de la région de l'Estrie) chez qui nous avons eu plusieurs rencontres des officiers du Parti à l'hiver et au printemps 2004, de mon désir de me présenter aux élections. Celui-ci m'a référé au chef M. Gilles Noël qui a accepté d'emblée que je me présente.

Avec l'aide de mon amie, Mme Louise Larue et d'un journaliste, Fernand Poirier, j'ai recueilli 130 signatures me permettant de devenir candidat officiel.

Je devins ainsi le sixième candidat sur neuf à être accepté. Les électeurs et électrices sollicités ont accepté de signer pour ma candidature afin que la démocratie puisse s'exercer et je les en remercie. Puis ce fut la course à la publicité. Un premier dépliant fut produit sur le thème de notre identité nationale et imprimé à 5000 exemplaires (voir page 16) montrant le verso de ce dépliant.

La fin de semaine suivante (11 et 12 septembre 2004), nous avons installé les pancartes soient : 31 pancartes de 2 pi x 8 pi, 40 pancartes de 2 pi x 5 pi et 40 pancartes de 1 pi x 1,5 pi. C'est durant cette fin de semaine que la conscience de la collectivité du peuple québécois a été choquée d'apprendre que le gouvernement libéral favoriserait l'accessibilité au service d'avortement tardif (plus de 24 semaines). C'est alors que nous avons décidé qu'un second lot de 8 000 dépliants serait imprimé sur le thème d'actualité portant sur l'avortement tardif (voir pages 17 et 18).



Merci à mon équipe de bénévoles qui ont travaillé d'arrache-pied le 4 septembre 2004 et les jours suivants à distribuer les 5 000 premiers dépliants qui portaient sur le rappel de notre identité chrétienne

À cœur ouvert, aux membres du Parti DCQ

Le Chef du Parti M. Gilles Noël et la Directrice de *l'Action chrétienne démocrate*, Mme Josée Lafontaine firent, le 12 septembre 2004, la composition du texte dénonçant l'avortement tardif et préconisant le versement d'une allocation dès le troisième mois de grossesse pour protéger l'enfant à naître. Le texte fut remis à l'imprimeur le lundi pour l'impression et dès le mercredi d'autres personnes se joignirent à nous pour la distribution, dont Léandre Fradet, un indépendantiste de longue date.

Je remercie chaleureusement ceux et celles qui ont travaillé d'arrache-pied pour distribuer les 8 000 dépliants dont Alban, Rosaire, Marcel, Fabiola, Jean-François, Paul et Louise et tous les autres ainsi que les jeunes qui sont venus nous aider. Durant la distribution des dépliants, deux adolescentes m'ont félicité pour notre politique du 430\$ par mois par enfant de 0 à 17 ans et m'ont demandé des dépliants pour les remettre à leurs mères.

Des réactions hostiles et spontanées à l'égard des Libéraux dans Vanier

Il m'est arrivé fréquemment d'observer des réactions spontanées d'électeurs et d'électrices de Vanier qui à la suite de la lecture de notre dépliant manifestaient du dégoût profond à l'égard du gouvernement libéral qui cautionnait l'avortement tardif et ils promettaient de voter contre les libéraux. Le comté de Vanier appartenait aux libéraux avant les élections et ils furent battus par 4 500 voix par le candidat de l'ADQ. Je suis convaincu que notre second dépliant, rejoignant 8 000 résidences (environ 20 000 électeurs) à été un élément déclencheur de la défaite des Libéraux. Les électeurs n'ont pas voté pour le Parti DCQ car ils ne nous connaissaient pas suffisamment mais ils ont été convaincus de la nécessité de rejeter les libéraux lors de l'élection pour s'opposer au massacre d'enfants innocents par l'avortement tardif.

Distribution de dépliants à l'entrée des églises

Le samedi et le dimanche précédant l'élection du 20 septembre, nous avons distribué les dépliants aux fidèles avant qu'ils entrent à l'Église. Alors que l'équipe de Mme Larue faisait la distribution devant une église le samedi après-midi, le curé de la paroisse est sorti pour vérifier le contenu du dépliant et il l'a accepté. Le lendemain, l'équipe de Gilles Noël s'est présentée à la même église pour la messe du dimanche et ils ont été informés par une dame que le curé avait glissé nos dépliants du Parti DCQ dans le feuillet paroissial.

En général, les fidèles étaient réceptifs à accepter le dépliant du parti sans le jeter par terre. Ils étaient curieux de lire son contenu ! Quelques-uns nous ont fait des reproches. Notre chef Gilles Noël a rapporté qu'une personne lui avait dit : « *Vous n'avez pas honte d'être ici alors que nous entrons dans un lieu de culte !* » M. Noël lui a répondu : « *À l'heure où le gouvernement permet que l'on charcute des bébés par l'avortement tardif, je n'ai pas honte d'être ici pour vous dire que la Démocratie chrétienne s'y oppose !* »

Il m'est arrivé un incident semblable alors que j'abordais deux électeurs durant mon porte-à-porte dans le comté de Vanier. Deux hommes d'une soixante d'années qui bavardaient ensemble à l'extérieur ont eu une réaction très hostile alors que je me suis présenté à eux comme candidat de la *Démocratie chrétienne*. Ils me dirent « *Vous devriez avoir honte d'être associé à un parti chrétien* ». J'ai répondu que non seulement j'en avais pas honte mais que j'en étais fier. Une discussion que je qualifierais de très virile a suivi et au fur et à mesure que j'affirmais ma foi, j'ai constaté à ma grande surprise que le ton devenait moins menaçant et que mon dernier argument les avait fait réfléchir. Je leur ai dit qu'ils étaient tous deux à la veille de prendre leur retraite et que la dénatalité au

À cœur ouvert, aux membres du Parti DCQ

Québec ferait en sorte qu'il n'y aurait pas suffisamment de main-d'œuvre pour assurer les services qu'ils auraient besoin dans le futur et qu'un jour ils paieraient un prix très élevé de ne pas avoir laissé la chance aux jeunes d'élever une famille. Ils m'ont alors tous deux donné la main en me souhaitant bonne chance.

Soyez fier d'être membre de la
Démocratie chrétienne

À cœur ouvert, je demande aux membres du Parti DCQ de cesser d'avoir peur et d'oser affirmer votre fierté d'être membre de la *Démocratie chrétienne*, le seul parti qui a le courage de défendre la Vie au Québec. Faites-le en affirmant votre foi au Christ et aux valeurs évangéliques qu'il nous a transmis. Ne croyez pas que la responsabilité de recruter des nouveaux membres incombe seulement aux dirigeants. La fierté de nos membres est le principal moteur de l'expansion du Parti.

Avec respectivement 1,2%, 0,7% et 0,5% de suffrage pour le Parti Vert, l'U.F.P et le Parti DCQ, nous faisons partie des tiers partis qui n'étaient pas pris au sérieux dans cette élection. Malgré cela, nous n'avons pas le droit de nous décourager et il faut continuer la lutte.

J'ai acquis une expérience inoubliable dans cette campagne. Je remercie les bénévoles qui m'ont aidé dans cette campagne tout particulièrement Marcel (à droite de la statue du Sacré-Cœur) qui a distribué à lui seul près de 6 000 dépliant. Quand le Chef du Parti a appris ce que Marcel avait fait, il l'a pris dans ses bras en lui donnant une chaude accolade en lui disant merci avec une voix tremblante d'émotion. Je remercie également Fabiola et ses quatre enfants qui en plus de leur bénévolat à faire du porte-à-porte ont accepté généreusement d'apparaître sur notre photo publicitaire faisant la promotion de notre politique du 430\$ par

mois par enfant.

Merci particulièrement au Chef du Parti DCQ qui m'a aidé durant toutes les fins de semaine de la campagne. Merci aussi à Mme Josée Lafontaine, Mme Lisette Gauthier Gélineau, M. Denis Gagné et M. Christian Duchesne qui ont pris la peine de se déplacer pour m'aider durant ma campagne. Ces cinq dernières personnes mentionnées font partie de l'équipe dirigeante du Parti DCQ dont je fais moi-même partie. Le montage de la page suivante nous montre la totalité de cette équipe dirigeante avec les postes qu'ils occupent. Depuis le mois de février 2004, les DCCR (Directeurs de Coordination Régionale de Comtés) se sont réunis à plusieurs reprises pour établir les modalités nécessaires pour organiser les comtés et préparer un dépliant résumant certaines politiques qui nous tenaient le plus à cœur. Le recto du dépliant de Vanier était le fruit de ces réunions chaleureuses et fraternelles. Je remercie les électeurs qui m'ont fait confiance et je rends grâce au Seigneur de s'être servi de moi pour défendre la Vie.

Paul Biron,

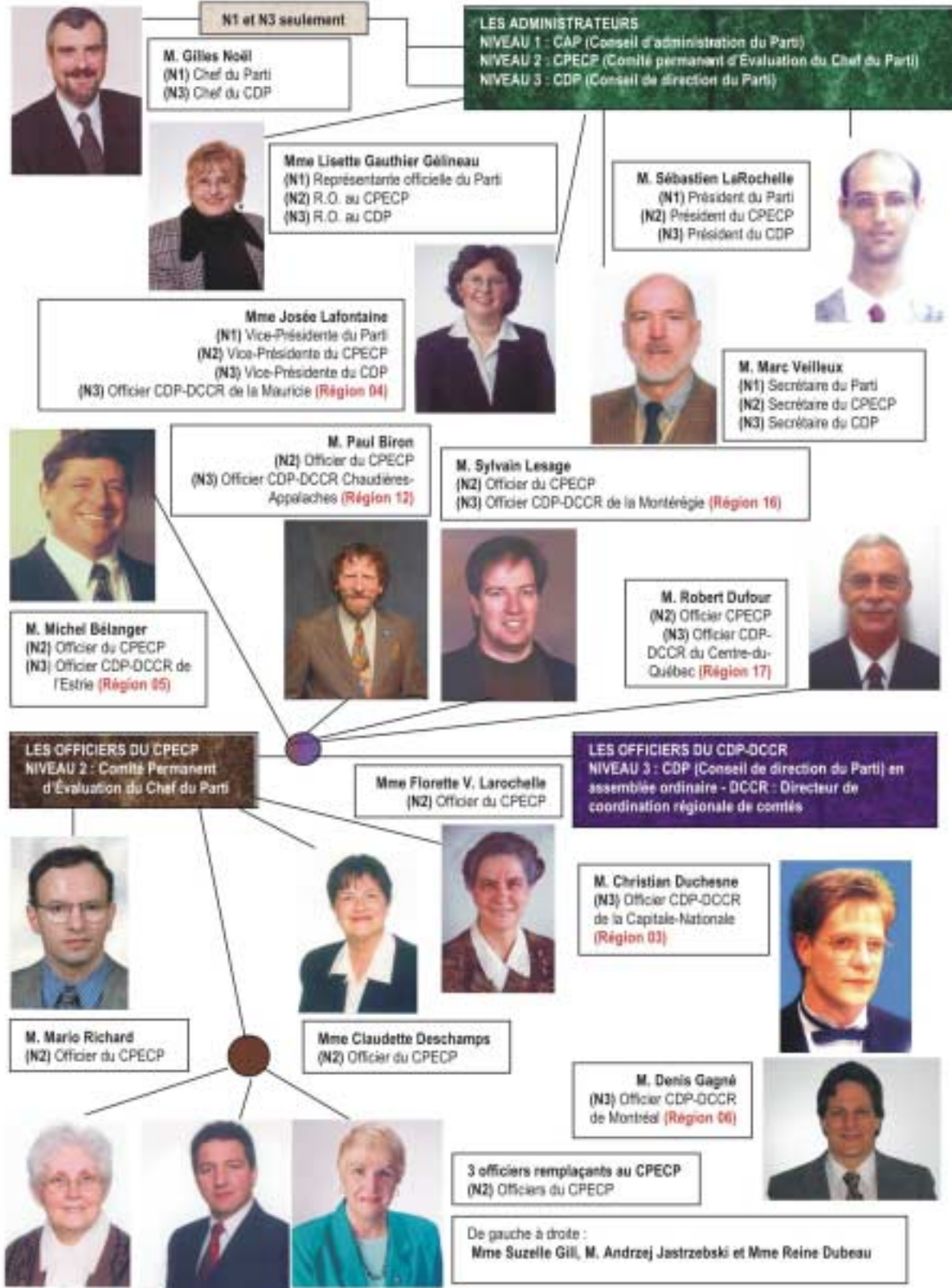
394 St-Joseph, Lévis (QC) G6V 1G7

tél: 1(888)637-0553

breveterl@videotron.ca



QUI SONT LES DIRIGEANTS DU PARTI DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE DU QUÉBEC



Tel est le salut au drapeau du Québec !
Tel est le salut qu'ont honoré les vrais patriotes du Québec, hommes et femmes de convictions profondes, pour qui la gouverne d'une nation était indissociable des valeurs chrétiennes, gage de prospérité, de vie, de solidarité et de développement social. Ils les avaient reçu en héritage avec la responsabilité d'en assurer la transmission.



Je me souviens de la signification de mon drapeau :
Le fond bleu royal rappelle la couleur du blason des souverains de France;
La croix blanche symbolise la fidélité des Québécois à la religion de leurs aïeux;
La croix et la fleur de lys ont toujours été pour la majorité de la population du Québec le symbole authentique de son origine ethnique, de sa langue, de sa foi et de ses traditions les plus chères.

GENS DE MON PAYS JE ME SOUVIENS QUE :

Nos pères, en venant fonder la Nouvelle-France avaient apporté avec eux la foi et la langue ancestrale, avec les us et coutumes, les lois, l'organisation civile et religieuse, en un mot tout ce qui avait fait de la France la plus grande nation du monde. Or ce fut tout cela qui a façonné la province de Québec à l'image de la mère-patrie; c'est-à-dire, que ce fut la fidélité du peuple canadien aux traditions françaises et catholiques qui lui a valu sa conservation.

«Malgré le fait qu'ils ont déserté les Eglises, 83% des Québécois s'identifient toujours à la religion catholique romaine». [...] ⁽¹⁾



«Or, cette statistique indique avant tout que les Québécois d'aujourd'hui veulent se souvenir qu'ils ont été des Canadiens-français, [...] C'est-à-dire qu'ils se situent dans la filiation de leurs ancêtres. On ne joue pas avec l'identité impunément». [...] ⁽²⁾

«Car nous sommes affamés de rites, de structures, d'identification, isolés que nous sommes par l'individualisme triomphant et l'amnésie collective». ⁽³⁾

⁽¹⁾Référence: LeDevoir.com, Denise Bombardier à www.ledevoir.com/2003/05/17/27902.html

Nous avons troqué la solidarité chrétienne qui nous unissait pour l'individualisme triomphant responsable des maux qui nous affligent depuis les trente dernières années (taux records de suicides, toxicomanie, divorces, avortements, etc.)

La fête de la Saint-Jean-Baptiste nous rappelle collectivement ce « JE ME SOUVIENS » * d'avoir été. Elle nous rappelle inconsciemment que la moitié de notre identité repose sur la religion alors que la fête populaire n'en souligne que l'autre moitié. Notre identité collective, langue et religion nous permet l'ouverture vers ces autres avec lesquels nous partageons le titre de Québécois.



Ce rappel de notre identité vous est fait par Paul Biron, candidat du Parti Démocratie chrétienne du Québec dans Vanier aux élections du 20 septembre 2004.

Approuvé par Lucien Gauthier Géneau, agenta officielle
Imprimé par Lithographe Interneq Inc., 1975, boul. Hymus,
bureau 220, Dorval

Recto de notre deuxième dépliant dénonçant l'avortement tardif
(Campagne Vanier)

CE QUE VEUT LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE DU QUÉBEC!

Nous voulons un Québec respectueux de notre identité collective car pour se fabriquer une patrie, il faut d'abord être fier de ses origines et ne pas s'en excuser. Cette fierté est notre force et c'est elle qui inclut les Québécois et Québécoises de toutes origines à adopter nos us et coutumes.

Nous voulons un Québec prospère capable d'assurer sa survie démographique et son développement économique.

La subvention de 430\$ par mois par enfant de 0 à 17 ans aura comme objectif :

- de favoriser l'unité de la famille;
- d'avoir une réponse véritable aux problèmes de pauvreté familiale;
- de valoriser le parent au foyer;
- d'éviter l'extinction de la nation.

Cette subvention sera versée dès le troisième mois de grossesse pour éviter aux mères en difficulté financière de recourir à l'avortement. Cette subvention sera un puissant moteur économique car nous voulons appuyer par d'autres mesures visant à favoriser la substitution des biens domestiques importés par des produits fabriqués localement. Entre autres, la transformation primaire ou secondaire de nos richesses naturelles en produits finis ou semi-finis est une priorité au sein de notre parti.

Nous préconisons aussi que l'exploitation forestière se fasse en respectant l'environnement. Les coupes à blanc pratiquées actuellement seront interdites et remplacées par des techniques de cueillette sélective inspirées des méthodes norvégiennes et suédoises.

Nous voulons assurer la prospérité économique et sociale du Québec en proposant un projet de société s'inspirant de la vision sociale de l'Église.

Pour ce faire, nous voulons entre autres :

- donner à la population une école publique respectueuse des principes énoncés dans la Charte des droits de la Famille promulguée par le Vatican en 1983
- créer une Société d'État des Services Financiers qui disposera des outils nécessaires pour réduire les taux d'intérêt usuraires, raporter la dette et favoriser l'épargne nécessaire pour assurer l'essor économique du Québec;
- favoriser l'accessibilité à la propriété pour les familles en accordant une déduction d'impôt sur le montant d'intérêt versé sur le paiement de la résidence familiale
- diminuer les coûts de la santé en favorisant la production locale et les achats regroupés dans les hôpitaux

Pour en savoir plus, visiter notre site internet à www.pardicq.qc.ca ou écrivez-nous à : info@pardicq.qc.ca ou téléphoner au 514-762-3779

Formulaire d'adhésion ou de contribution au Parti DCO

M. ou Mme : _____ Date de naissance : _____

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Prov. : (Océ)

Code postal : _____ Tél. : _____

Adhésion : 5\$ (Cochez la pour devenir membre)


Contribution : _____ \$ (Avec une contribution de 60\$ ou plus, vous recevrez gratuitement le journal de l'Action chrétienne démocrate. Cette contribution de 60\$ vous donnera droit à recevoir 40\$ de crédit d'impôt provincial (75% de la contribution versée au parti))

Libellés votre chèque au nom de :


PARTI DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

annexez votre formulaire et postez le tout à :

Parti DCO
842 Egan, Verdun, (Océ), H4H 1W5




Parti DCO



PAUL HÉRON
À COEUR OUVERT

CANDIDAT DU
**PARTI DÉMOCRATIE
CHRÉTIENNE DU QUÉBEC**
DANS VANIER

**AIDONS LES
FAMILLES**



À COEUR OUVERT !

Aux électeurs et électrices du comté de Vanier.

Le gouvernement Libéral s'apprête à favoriser l'accessibilité à l'avortement pour les Québécoises enceintes de plus de 24 semaines.

En page A25 de *La Presse* du 11 septembre 2004, André Pratte rapportait que dans ses cliniques, le Docteur Henry Morgentaler suggère aux femmes enceintes de plus de 24 semaines de mener la grossesse à terme et de donner le bébé en adoption.

En page A9 de la même édition, Mme Francine Gauthier, directrice de grossesse secours, rapportait que : « *Les avortements tardifs sont souvent causés par le départ du conjoint.* »

Je crois aussi que c'est une cause majeure de l'avortement à tous les stades de la grossesse, cause qui jumelée à la pauvreté conduit au découragement.

QUE FAUT-IL FAIRE ?

L'abandon par un conjoint est un problème insoluble pour l'État. Toutefois, il est possible d'adopter des politiques qui pourraient réduire le recours à un acte que je qualifierais de désespéré.

Le parti *Démocratie chrétienne du Québec* préconise de favoriser la poursuite de la grossesse dès le début. Nous désirons que l'État verse une allocation familiale compensatoire de 430\$ par mois par enfant dès le troisième mois de la grossesse et ce, jusqu'à l'âge de 17 ans inclus. Il est important que la mère se sente appuyée à long terme, par toute la société dans son choix pour la vie.



VOICI DONC CE QUE JE PROPOSE :

- Des groupes de supports locaux « Grossesses à terme » pour les femmes en difficulté;
 - des échanges intergénérationnels « Grands-parents à bras ouverts »
 - de l'aide financière;
 - la reconnaissance de la valeur primordiale du rôle des mères dans la société;
 - des campagnes gouvernementales de promotion de la famille;
 - la reconnaissance des droits de l'enfant à naître.
- J'entends aussi m'entourer d'organismes communautaires pour élaborer les politiques essentielles pour la protection des familles.

Approuvé par Lucie Gauthier Gélinau, agente officielle
Imprimé par Lithographie Interrok Inc., 1975, boul. Hymus,
bureau 220, Dorval. (Dc)



Campagne Québec-Vie descend dans la rue pour dénoncer l'infanticide de l'avortement tardif !

Par M. GILLES NOËL, Ing.
Chef du Parti *Démocratie chrétienne du Québec*



Les pro-vie bien en vie et plus déterminés que jamais !

Le 4 octobre 2004, Caroline Touzin, journaliste à *La Presse* écrivait un article intitulé « *Silence chez les pro-vie* ». Dans cet article, elle informait ses lecteurs que le traditionnel affrontement pro-vie et pro-choix n'avait pas eu lieu cette année dans la métropole comme à chaque première fin de semaine du mois d'octobre depuis 10 ans. « *Signe d'essoufflement ou changement de tactique ?* » questionnait-elle.

En effet, aucun pro-vie ne s'est présenté devant la clinique d'avortement du célèbre médecin Henry Morgentaler localisée sur le boulevard St-Joseph. À la place, 80 militants pro-choix s'était réunis à cette occasion dans le parc situé en face de la clinique Morgentaler. « *Deux groupes féministes radicaux nommés les Sorcières et Cyprine, organisateurs de l'événement, avaient prévu des activités pour les enfants, entre autres, une pinata à l'effigie de Gilles Noël, chef du Parti Démocratie chrétienne du Québec, formation opposée à l'avortement.* » « *Les militantes féministes revendiquent davantage de ressources et une plus grande accessibilité aux services d'avortement.* » écrivait-elle dans son article !

Je me demande toutefois ce qu'elles peuvent revendiquer d'avantage, ces féministes s'affichant sous le vocable de « *Sorcières* » organisant des activités pour les enfants ???

Ces « *Sorcières* » n'ont-elles pas obtenues que le gouvernement actuel favorise

l'accessibilité à l'avortement tardif jusqu'au terme d'une grossesse et ce, aux frais des contribuables québécois? Ces « *Sorcières* » qui organisent des activités pour les enfants sont les mêmes qui revendiquent d'en tuer d'autres dans le sein de leur mère et ce jusqu'au terme ! Eh bien, pendant que ces « *Sorcières* » fêtaient en incitant des enfants à frapper à coup de bâton sur mon effigie, je manifestais avec les pro-vie, le même jour mais ailleurs à Montréal, pour montrer les horreurs que ces « *Sorcières* » ont réussi à faire cautionner par nos politiciens et nos juges canadiens !

LA PRESSE, un journal de mauvaise foi !

Mme Caroline Touzin finissait son article en écrivant que « *La Presse avait tenté sans succès, hier, de rejoindre Gilles Noël et Luc Gagnon, nouveau président du mouvement Campagne Québec-Vie.* »

J'ai téléphoné à Mme Touzin le dimanche soir à 19h30 mais sans succès moi non plus. Le lendemain, je l'ai rejoint le matin à *La Presse*, vers 11 heures, pour lui demander un droit de réplique. Elle a alors demandé à son répartiteur s'il acceptait que j'obtienne un droit de réplique et il a refusé prétextant que l'événement était passé et qu'il fallait attendre l'année suivante, à la prochaine manifestation pour obtenir ce droit de réplique! Eh bien cela, c'est de la mauvaise foi. *La Presse* est bel et bien un journal biaisé et partisan des pro-morts.

La Presse n'est-elle pas le porte-parole de la nouvelle morale, celle des juges qui se qualifient de « *nouveaux prêtres de la société*

Et cet infanticide résulte de la tyrannie des tribunaux

civile » ? Le *National Post* du 4 mai 2004 rapportait les paroles suivantes du juge en chef de la Cour Supérieure du Québec, Michel Robert : « *Nous sommes devenus un instrument de gouvernance dans le sens large du mot. Dans un sens, nous sommes devenus les nouveaux prêtres de la société civile, parce que nous prenons des décisions sur l'avortement, sur l'euthanasie et sur les mariages de personnes de même sexe. Nous prenons des décisions sur beaucoup d'autres sujets controversés qui ont un très large contenu moral et une connotation morale* ».

LE 3 OCTOBRE, LES MANIFESTANTS PRO-VIE MANIFESTAIENT PENDANT 1 HEURE ET DEMI POUR MONTRER QUE L'ADOPTION EST UNE ALTERNATIVE À L'AVORTEMENT !

Eh bien, pour répondre à *La Presse* qui se demandait si les pro-vie avaient changé de tactique : disons que nous sommes descendus dans la rue pour informer la population que l'adoption est une alternative à l'avortement. Une façon aussi d'exprimer notre désaccord avec la «morale ???» des nouveaux prêtres de la société civile que sont devenus les juges canadiens qui ont légalisé l'avortement jusqu'au terme de la grossesse ! Le journal ACD tenait à vous informer de ce que *La Presse* voulait vous cacher : **Les pro-vie manifestaient ce jour-là !**



LE CANADA, UN PAYS BARBARE OÙ LA DÉMOCRATIE EST DEVENUE UNE MASCARADE

Dans un article intitulé « **LA TOUTE-PUISSANCE** » publié en page A14 de *La Presse* du 10 octobre 2004, on apprend que les juges Charron et Abella auront plus d'influence que n'importe quel politicien. L'auteur, Jeffrey Simpson, chroniqueur aux affaires nationales au journal *The Globe and Mail* énonce froidement qu'en « vertu de la Charte, les tribunaux, et non le Parlement décident ce qui est constitutionnel. Le Parlement n'a son mot à dire que s'il utilise la clause nonobstant. En d'autres mots, le Parlement pourrait voter à 308 à 0 contre le mariage homosexuel, si les tribunaux ont émis un avis contraire, ce sont les décisions des tribunaux, et non pas le vote parlementaire, qui deviendraient loi. Disposant de ce genre de pouvoir, la Cour suprême est devenue dans

Cette tyrannie des tribunaux nie la liberté de conscience et de religion

de nombreux aspects de la vie canadienne plus importante que le Parlement ou les législatures. C'est pourquoi Mmes Charron et Abella joueront un rôle beaucoup plus important dans l'orientation de l'avenir du Canada que la grande majorité des députés d'aujourd'hui ou même des ministres ».

L'auteur de l'article énonce même que « l'idée selon laquelle on devrait manifester une certaine déférence à l'égard du Parlement fédéral ou des législatures est une vue distinctement minoritaire parmi les juges. Les juges font une profession de foi factice envers cette idée, mais ils n'y croient pas vraiment. »

Il n'a qu'un pas à franchir pour dire que les tribunaux se fichent éperdument de l'opinion des parlementaires. On connaît déjà à l'avance le résultat du jugement de la Cour suprême. En effet, Jeffrey Simpson affirme qu'il « est inconcevable que la Cour suprême n'aille pas dans la même direction » que les cinq tribunaux provinciaux qui ont déclaré que les mariages homosexuels sont conformes à la Charte. En nommant des juges favorables à la cause des mariages homosexuels, Paul Martin a réussi le coup de maître d'éviter un débat en chambre qui lui aurait causé un tort politique suffisant pour perdre le pouvoir aux prochaines élections. J'espère toutefois que la population ne sera pas dupe et qu'elle comprendra un jour à quel point la démocratie canadienne est devenue une mascarade.

L'Association des juristes catholiques a vu juste

lorsqu'elle propose que la Charte canadienne des Droits et libertés de la personne soit améliorée et perfectionnée pour restreindre le champ d'interprétation des tribunaux car la déclaration du juge en chef de la Cour supérieure du Québec, Michel Robert, à l'effet que les juges sont devenus les nouveaux prêtres de la société civile démontre à quel point la démocratie canadienne est devenue

une dictature des tribunaux qui imposent par la coercition, la nouvelle morale.



Ce que je trouve le plus terrible, c'est d'assister impuissant au meurtre de sang-froid qu'est l'avortement tardif sanctionné par les tribunaux. Je ne peux m'empêcher de faire le parallèle avec des sacrifices humains offerts sur l'autel des nouveaux prêtres de la société civile.

Je trouve également terrible que les libertés civiles des croyants au Canada seront menacées constamment dès le jour où les mariages homosexuels seront légalisés. Voici à cet égard la déclaration de la CECC diffusée par ZENITH.ORG.

Canada : Les évêques jugent anticonstitutionnelle une redéfinition du mariage

CITE DU VATICAN, Mercredi 6 octobre 2004 (ZENIT.org) – La conférence des évêques catholiques du Canada (www.cccb.ca) juge anticonstitutionnelle une redéfinition du mariage : la CECC interviendra devant la Cour Suprême du Canada, comme l'indique ce communiqué.

Durant les audiences qui s'amorcent ce 6 octobre à la Cour suprême du Canada, la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) entend faire valoir que la définition traditionnelle du mariage est constitutionnelle alors que la redéfinition que propose le gouvernement fédéral pour y inclure les unions de personnes de même sexe ne l'est pas.

Cet argument sera évoqué par la CECC qui s'est vu accorder le statut d'intervenant par le plus haut tribunal du pays appelé à se prononcer sur l'avant-projet de loi du gouvernement fédéral concernant la redéfinition du mariage.

Selon la Conférence épiscopale, la proposition gouvernementale entraînerait deux graves préjudices. Primo, une pareille légalisation éliminerait l'intérêt public qui consiste à protéger et à promouvoir, à l'avantage de l'État, l'institution du mariage. En effet, selon l'argumentation de la CECC, le mariage protège et promeut la famille traditionnelle au profit des générations d'enfants présentes et à venir, et par conséquent, pour le bénéfice de l'ensemble de la société.

Secundo, ce projet de loi imposerait une orthodoxie politique contraire à la liberté de conscience et de religion. La reconnaissance du mariage entre conjoints de même sexe consisterait essentiellement à obliger le respect et l'approbation morale pour la relation sexuelle sous-jacente. Afin de satisfaire à cette exigence, nombre de Canadiennes et de Canadiens seraient contraints de faire fi de leurs convictions religieuses.

La CECC a confié à Me William J. Sammon, un avocat d'Ottawa qui l'a déjà représentée dans

plusieurs causes devant la Cour suprême du Canada, le mandat d'intervenir dans ce dossier.

De l'infanticide à l'euthanasie

En page 4 du présent journal, nous avons informé nos lecteurs que le Québec ferait face à un déficit démographique qui entraînera un trou dans les finances publiques de 326 milliards de dollars d'ici à l'an 2051. Lorsque le gouvernement du Québec croulera, dans les prochaines décennies, sous le fardeau de la dette créée par son irresponsabilité à établir une politique nataliste, les biens-pensants de notre société hypocrite réussiront dans leur projet de faire légaliser l'euthanasie sur un modèle similaire aux Pays-Bas. Dans ce pays, il est permis d'euthanasier les enfants de moins de 12 ans « *par compassion !!!* » lorsqu'ils sont affligés d'handicaps trop lourds pour la société.

Tuer par compassion au lieu de soigner avec amour

M. Vaclav Vychytil, un membre de la *Démocratie chrétienne* informait les manifestants pro-vie du 3 octobre 2004 que les hôpitaux d'Allemagne à la frontière des Pays-Bas débordent de patients âgés venus de Hollande pour se faire traiter de peur d'être euthanasié dans leur propre pays. Il tenait cette information d'un journal tchèque qu'il reçoit à la maison.

La morale des « *nouveaux prêtres de la société civile* » de Hollande dicte de « *tuer par compassion* » par opposition à la morale chrétienne qui dicte de « *soigner avec amour notre prochain qui est un enfant de Dieu* ».

Le mois de septembre 2004 marque définitivement un point tournant dans la tolérance à l'horreur infligée à la population du Québec. L'infanticide de l'avortement tardif aura retenu l'attention des médias durant deux semaines au plus puis ce sujet est déjà presque oublié à la mi-octobre 2004.

Pour conserver sa santé mentale, la population sombrera dans l'indifférence et conservera sa conviction profonde que les politiciens sont tous corrompus puisqu'ils ne réagissent pas pour s'y opposer. Encore quelques années et l'horreur de l'infanticide conduira à l'euthanasie des plus faibles de la société : malades mentaux sévères, handicapés lourds puis les personnes âgées souffrant de maladies incurables et tout cela justifié évidemment par la « *compassion ???* » de nos biens-pensants. Encore une fois, la population bombardée constamment par les démonstrations de lâcheté de nos politiciens sombrera dans l'indifférence jusqu'à ce que le problème devienne tellement gros et que cela fera tellement mal à la multitude qu'il y aura alors un retour aux valeurs chrétiennes seules capables d'assurer la sécurité, la protection et la prospérité de tous (forts et faibles).

L'euthanasie active se pratique au Québec même si elle est illégale !

Lors du banquet du 25 septembre 2004, Mlle Isabelle Bégin informait les 400 convives que « *des personnes venaient pleurer au RVME parce que leurs proches avaient été euthanasiés dans les hôpitaux du Québec* ».

Le 28 septembre 2004, Andrée Boucher confirmait lors d'un débat à TQS que l'euthanasie se pratique au Québec.



Lors de ce débat, Mme Andrée Boucher affirma ce qui suit: « *J'ai fait un testament de vie, c'est-à-dire que j'ai pris des dispositions pour au cas où un jour je n'aurais plus de qualité de vie et que je ne serais peut-être pas capable de partir quelque part où le suicide assisté est permis. Donc j'ai laissé un certain montant d'argent et prévu avec une amie très chère, de laquelle je suis très sûre de pouvoir partir au Danemark ou aux Pays-Bas faire un suicide assisté.* » Plus tard dans l'émission elle fit la déclaration suivante : « *Je vais aller au Danemark ou aux Pays-Bas. Il (mon médecin) m'a dit pourquoi au Danemark ou au Pays-Bas, ça se fait très bien ici, mais ça se fait en cachette, ça se fait en douce.* ».

Le 2 février 1996, on a euthanasié ma mère, Annette Léonard Noël à l'hôpital St-Laurent

Pour corroborer les dires de Mlle Isabelle Bégin et de Mme Andrée Boucher, je crois important de révéler une histoire que j'ai tenu sous silence pendant plus de huit ans et que je considère de mon devoir de révéler dans la présente édition pour confirmer, hors de tout doute raisonnable que l'euthanasie se pratique à grande échelle au Québec avec la complicité du monde politique et judiciaire qui ferment les yeux sur cette pratique pourtant hors-la-loi officiellement. Je dévoile cette histoire avec beaucoup d'émotions en me rappelant la période de ma vie qui fut la plus difficile à supporter. Je le fais tout particulièrement pour appuyer les dires de Mlle Isabelle Bégin : « *des personnes venaient pleurer au RVME parce que leurs proches avaient été euthanasiés dans les hôpitaux du Québec* ».

Le 7 février 1996, j'ai envoyé par huissier au Dr. Normand Lussier, Directeur du *Centre Hospitalier Saint-Laurent* à cette époque, une lettre dont je vous révèle la teneur.

Des personnes pleurent au Québec, parce qu'on a euthanasié leurs proches !

**UNE LETTRE POUR DEMANDER
LE DOSSIER MÉDICAL DE MA
MÈRE**

Montréal, le 7 février 1996

**PAR HUISSIER
SANS PRÉJUDICE**

Dr. Normand Lussier
Directeur
Centre Hospitalier Saint-Laurent
1275 Côte-Vertu
H4L 4V2

Dr. Lussier,

Suite aux informations qui m'ont été transmises par vous au cours de nos deux conversations téléphoniques du 5 février 1996, soit celle de 11h30 et celle de 19h00, il m'est apparu de la plus haute importance d'obtenir dans les plus brefs délais le rapport médical complet sur le séjour de ma mère Mme Annette Léonard au Centre Hospitalier de St-Laurent à compter de son entrée à l'urgence du CHSL ayant eu lieu le 5 janvier 1996 jusqu'au moment de son décès dans la nuit de samedi dernier.

Il m'apparaît pour le moins incompréhensible que la dose de morphine administrée pour soulager la douleur ait passé en quelques jours de 6 mg, à 36 mg puis finalement à 480 mg par jour (20 mg par heure). Dr. Lussier, vous avez traité ma mère avant le 5 janvier 1996 et je désire vous rappeler que votre diagnostic posé le 3 janvier 1996 établissait que ma mère souffrait d'une intolérance à une dose trop grande de morphine et votre prescription de DURAGESIC 25 atteste de cette intolérance. Le surdosage avec le fentanyl ou la morphine se manifeste par une extension de ses effets pharmacologiques, le plus sérieux étant la dépression respiratoire et je me permets à cet égard de vous donner le traitement immédiat spécifié par le manufacturier du produit en cas de dépression respiratoire.

TRAITEMENT

Les mesures à prendre immédiatement en cas de dépression respiratoire incluent le retrait de DURAGESIC et la stimulation physique ou verbale du patient. Ces mesures peuvent être suivies de l'administration d'un antagoniste spécifique des narcotiques, comme la naloxone. [...]

Votre personnel de l'hôpital pourra attester que j'allais tous les jours avant mon travail, donner à manger à ma mère, des fruits et des céréales de bébé que je lui apportais. Je lui faisais aussi un nettoyage de la figure et des dents. J'ai donc pu suivre l'évolution de la maladie étroitement et au matin du 2 février 1996, elle avait tout mangé ce que je lui avais apporté et elle avait suffisamment conscience pour me parler.

L'administration de 20 mg par heure (480 mg par jour) à compter de 10h00, vendredi le 2 février 1996 a provoqué une dépression respiratoire dans les 4 heures qui ont suivies. J'ai personnellement demandé au médecin traitant, vendredi le 2 février 1996 vers 15h00 de cesser l'injection de morphine puisque la patiente était inconsciente et souffrait en plus de dépression respiratoire. Le médecin a refusé car mon frère et ma sœur ayant une procuration, ils ont demandé que l'administration de la morphine au taux de 20 mg par heure continue. Je ne suis pas resté au chevet de ma mère car en conscience, je ne pouvais cautionner ce qui était de toute évidence une procédure d'euthanasie puisque l'inconscience de la patiente ne pouvait justifier un traitement contre la douleur.

Par conséquent, je vous demande formellement de me faire parvenir le rapport médical complet de Mme Annette Léonard dans les plus brefs délais afin que je puisse le faire analyser par des experts médicaux indépendants. Les conclusions de cette expertise détermineront ma décision de poursuivre l'hôpital et le médecin traitant pour euthanasie.

Veuillez agir en conséquence.

Gilles Noël, Ing.

Des personnes pleurent au Québec, parce qu'on a euthanasié leurs proches !

L'HÔPITAL RÉPLIQUE EN DÉPOSANT À LA COUR UNE REQUÊTE POUR PROCÉDER À UN EXAMEN PSYCHIATRIQUE DE L'INTIMÉ, GILLES NOËL

Le 8 février 1996 à 8h00 du matin, je recevais de François Noël, Lise Noël et Normand Lussier, requérants, une requête déposée à la COUR DU QUÉBEC – CHAMBRE CIVILE pour procéder à un examen psychiatrique de l'intimé, Gilles Noël. L'avis de présentation de cette requête m'avisait que je devais me présenter à 9h00 le 8 février 1996 devant la Cour pour m'opposer à ladite requête dont l'objet était :

ORDONNER à l'Intimé de se soumettre à un examen psychiatrique à l'établissement suivant : Pavillon Albert Prévost, Hôpital Sacré-Cœur, 6555, boul. Gouin ouest, Montréal, Québec.

En cas de refus, AUTORISER tout agent de la paix à conduire l'Intimé audit établissement; ORDONNER que l'Intimé soit gardé dans ledit établissement, pour y subir un examen psychiatrique;

ABRÉGER les délais de signification de la présente requête à l'Intimé;

ORDONNER à la personne en charge dudit établissement de remettre un rapport de l'examen psychiatrique au greffier de la Cour du Québec, dans les sept jours du jugement à intervenir sur la présente requête.

RENDRE toute autre ordonnance que cette Honorable Cour jugera juste et équitable dans les circonstances.

J'ai immédiatement contacté un avocat, Me Michel Brunet, qui a réussi à faire reporter la cause au lendemain afin que je puisse convoquer une dizaine de témoins pouvant témoigner que j'étais parfaitement sain d'esprit et que les faits allégués à mon égard était faux.

Le vendredi 9 février 1996, deux avocats, Me Guy Du Pont et Me Kinh-Luan Tran de la firme Goodman Philips & Vineberg, procureurs de la poursuite était présents pour obtenir de la Cour que je sois interné dans l'établissement précité. L'un d'entre eux faisait la navette durant le procès pour consulter des personnes (probablement d'autres avocats) qui étaient dans le corridor. Le cas était lourd et il fallait employer des moyens drastiques pour réussir à se débarrasser du témoin gênant qui s'était opposé à l'euthanasie de sa mère et qui avait menacé de poursuivre le médecin en justice s'il n'arrêtait pas l'euthanasie. Pour ce faire, il ne suffisait que d'interner l'intimé pour lui faire perdre toute crédibilité dans une poursuite ultérieure.

Les poursuivants se sont acharnés durant trois semaines avec de multiples requêtes, mais sans succès, jusqu'à ce que l'Honorable juge Bernard Tellier rende son jugement le 29 février 1996 dans la cause 500-40-001327-969.

LES MOTIFS DU JUGE BERNARD TELLIER POUR REJETER LA REQUÊTE DES POURSUIVANTS

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LE JUGE BERNARD TELLIER

FRANÇOIS NOËL ET AL
Requérants

c.
GILLES NOËL
Intimé

JUGEMENT

pages 7 à 10 du jugement

C'est beaucoup plus facile de ne rien dire et de laisser passer des événements. Personne ne va vous blâmer d'essayer d'aborder un problème en faisant valoir des points de vues qui dérangent et

Des personnes pleurent au Québec, parce qu'on a euthanasié leurs proches !

qui menacent les personnes qui sont à l'origine des décisions qui sont prises. Lui était comme ça.

Il n'y a aucun mal à écrire à ceux qui législativement vous représentent, pas de mal non plus à dénoncer des gens dans les journaux; peu de gens le font, peu ont ce courage. Mais quand on l'a, il faut être conscient des conséquences possibles.

Pour donner un exemple emprunté à une autre branche de cette même religion, une personne comme Mgr Gaillot dérange également. Il est à l'opposé mais par ses prises de positions et par les dénonciations qu'il a faites de certains abus, il s'est aliéné bien des gens au point où on l'a exclu. C'est un autre modèle où lorsque quelqu'un décide de défendre une cause, c'est avec les risques que cela comporte.

Jusque-là, je ne vois pas trop de difficultés. Arrive l'événement plus capital récent, celui du décès de sa mère. C'était un événement qui remettait en cause quelque chose qui pour lui était fondamental : le problème de l'euthanasie.

J'imagine que traité dans un cercle avec des intellectuels, ce n'est pas un problème. Là où ça se complique, c'est quand l'objet de la discussion, c'est votre propre mère; là, on devient plus sensible et peut-être moins tolérant. On a peut-être des réactions qui sont plus ou moins émotives; cela je le comprends bien. Je n'ai pas l'intention de trancher la question : « *Qu'est-ce qui est acceptable en matière d'euthanasie.* » Je comprends que pour l'intimé la question est presque tranchée quant à lui. L'Église défend l'euthanasie, ce qui est vrai; d'un autre côté, on ne peut aussi dire que l'Église ne défend pas ou plutôt ne va pas jusqu'à imposer l'acharnement thérapeutique non plus. Il y a un juste milieu qui n'est pas facile et de toute façon c'est une discussion qui est ouverte et qui est loin d'être réglée et qu'on ne règlera pas aujourd'hui.

J'ai donc aussi à analyser le comportement de l'intimé pendant ces événements très récents qui se sont déroulés à l'hôpital.

Évidemment, il s'est rendu compte de choses qui se produisaient un peu à son insu, personne ne l'a prévenu, au nom d'une procuration qu'on avait. Il s'est rendu compte de ce qui se passait et il a voulu réagir. En réagissant, il s'est trouvé à affronter des gens qui avaient accepté, qui avaient endossé la direction dans laquelle on s'engageait. Et là encore ça dérange. Alors comment se fait-il que simultanément on retrouve une requête qui tend à vouloir lui faire subir un examen psychiatrique. C'est peut-être un peu gros. Je trouve que la coïncidence arrive mal, mais enfin...

Je me contenterai simplement de dire que dans la preuve qui m'a été fournie, je n'ai absolument pas l'impression que la requête qui m'est présentée soit bien fondée. Il n'y a pas lieu dans ce contexte d'ordonner à monsieur d'aller subir un examen. Il ne constitue pas un danger; il a ses préoccupations. Il défendra ses droits qu'il peut avoir, s'il pense qu'il en a. J'espère que les leçons lui seront utiles, à l'effet qu'on est jamais très bien servi quand on pense pouvoir se défendre seul devant les tribunaux.

Ce n'est pas facile : le système est compliqué et puis des fois quand on pense qu'on a pas le choix parce qu'on a pas les moyens, on croit qu'on peut y arriver mais c'est une route qui est longue, difficile et semée d'embûches.

Alors s'il a des droits à faire valoir, il les fera valoir et il devra être conscient des difficultés que cela représente et ce, en observant certaines règles de base.

Chose certaine en ce qui concerne la requête, je n'ai pas l'intention d'y donner suite et je déclare qu'elle DOIT ÊTRE REJETÉE.

BERNARD TELLIER, j.p.c.q.
* * *

Je remercie l'honorable juge Bernard Tellier pour son jugement que je tenais à publier pour corroborer les dires de Mlle Isabelle Bégin : « *des personnes venaient pleurer au RVME parce que leurs proches avaient été euthanasiés dans les hôpitaux du Québec.* »

Gilles Noël, Ing., Chef du Parti DCQ



Des jeunes en détresse confinés dans le ghetto de l'anarchie permanente

UN ARTICLE CHOC SUR L'ÉDUCATION
Par Christian Duchesne



N.D.L.R. M. Christian Duchesne est un officier du Parti *Démocratie chrétienne du Québec*. Il occupe le poste de *Directeur de coordination des comtés de la région Capitale-Nationale*. Père de 4 enfants, il fut enseignant durant plus de 7 années. Lors de la parution du numéro Vol. 2 no 1 du journal ACD de janvier-février 2004 (p. 18 à 24), Christian Duchesne nous avait produit un excellent article sur les OGM qui a donné naissance à son deuxième livre que nous recommandons chaudement (pour ne pas dire d'urgence), à toute personne intéressée par le caractère sacré de toute Vie... Voici les coordonnées pour l'obtenir :

OGM et chimères : la bombe atomique vivante 9\$ tout inclus par la poste (Canada).



Christian Duchesne
C.P. 303, Loretteville
Québec (QC)
G2B 3W7

Courriel : cduches@e-c.qc.ca

Site internet : <http://www.e-c.qc.ca/~cduches/OGMetChimeres.pdf>

Note : le petit symbole « ~ » s'obtient en tapant simultanément sur les touches « ALT » de droite et la touche « ~ ».

AVERTISSEMENT : L'ACTION CHRÉTIENNE DÉMOCRATE AVERTIT SES LECTEURS QUE LE CONTENU DE CET ARTICLE NE DOIT PAS ÊTRE LU PAR DES ENFANTS OU JEUNES DE MOINS DE 18 ANS; POUR MONTRER À QUEL POINT LA PERVERSION EST ENTRÉE DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC. DE PLUS, UNE CENSURE A ÉTÉ APPLIQUÉE PARCE QUE CERTAINES PERSONNES SENSIBLES AURAIENT ÉTÉ TRÈS OFFENSÉES PAR LE CONTENU.

Des jeunes en détresse confinés dans le ghetto de l'anarchie permanente UN ARTICLE CHOC SUR L'ÉDUCATION

Le maître n'existe plus, chantons la réforme, dansons sous ses charmes, vive cette nouvelle liberté! Encore « une autre » dans la valse des réformes idylliques depuis Parent et Cie... Il aura fallu un triomphaliste « Maître chez nous » de Lesage (qu'il a volé au chanoine Groulx) qui, dans la foulée du rapport Parent et du bill 60, nous promettait le paradis! Effectivement, leurs successeurs croient encore qu'ils ont obtenu le « paradis »... mais de quel « paradis » s'agit-il, et surtout à quel prix?

Si l'enfer est bien pavé, il faut se souvenir que les belles intentions sont trop souvent propagées par ceux qui détiennent la maîtrise des communications et de l'éducation, qui soit dit en passant, sont les deux clés de tout contrôle... car prévoir c'est gouverner dit l'adage de l'antique louve romaine! Mais pour ce faire, tout gouvernement alogique doit nécessairement traficoter sur la base d'une idéologie réductionniste et avilissante. Il y en a à profusion aujourd'hui, de ces bases! Chacun est dieu, et chacun se place au dessus de l'autre, et l'humilité est une relique d'une époque que les modernistes osent qualifier de noirceur! La base idéologique réductionniste actuelle, même si elle comporte une certaine anarchie quant au moyen, n'en comporte aucune quant au but. Il n'y a plus de doute, cette anarchisation n'est pas laissée à elle-même, elle est bel et bien dirigée dans toutes ses ramifications, qui consistent à éliminer la Chrétienne, la

Vertueuse. Ils doivent nécessairement passer par des subterfuges pour parvenir à leurs fins, car la Catholique n'est effectivement que vertu et charité. En tentant d'éliminer la Base fondatrice¹ de toute la société occidentale, les matérialistes francs-maçons scient la branche sur laquelle nous sommes tous assis. ^A Dans leur démagogie, ils ont pratiquement réussi à abattre le pilier trine de toute société, de toute vie, soit : la transmission du savoir, de la tradition et de la spiritualité. Il ne faut donc pas se surprendre que les jeunes se suicident et qu'une grande part de ces suicides soit directement reliée à l'école ^B. Dans un tel contexte d'anarchie, il ne faut pas se surprendre, aussi, de voir des titres ^C tels que: « *L'enfer des bus... sous le contrôle des enfants rois* »^D; Des profs affirment « *On veut que les gens comprennent l'enfer qu'on vit* »^E. « *L'enfer du burn-out menace 20 % des profs* »^F; « *Les ratés de l'école, le Québec a le record de l'abandon scolaire en occident. (...)* »^G; « *De quoi rendre les chauffeurs fous : le bruit dans les autobus* »^H; « *Les parents décrochent de l'école publique : en 5 ans 12% d'augmentation d'inscription pour l'école privée dans la région de Québec* »^I; « *83% des filles et 63% des garçons ont peur du taxage* »^J; La firme Léger Marketing affirme, que 26% des canadiens étaient insatisfaits du système d'éducation en 2002, et que ce taux montait à 32% en 2003^K. Pas surprenant dans un tel contexte que les taux de décrochages scolaires au Québec soient des plus élevés parmi tous les pays industrialisés ^L. Dès lors, il ne faut surtout pas se surprendre que les taux de tentative de suicide aient atteint au Québec, en 1992-93, un nombre de 6 451 personnes hospitalisées, ainsi que 47364 qui auraient eu des idées suicidaires, et majoritairement des jeunes... Triste constat, dire que les urgences débordent et que pendant ce temps des familles entières se retrouvent dans d'inhospitaliers corridors!

Mais, il faudrait surtout se souvenir d'une *Presse* du 16 avril 1999, qui rapportait les bonnes dispositions du ministre Baril qui disait vouloir « *tout mettre en œuvre pour stopper le suicide chez les jeunes* » et qui atteignait un niveau sans précédent dans l'histoire du Québec. Curieusement, devant l'urgence de la situation, devant ce nœud qu'on nous affirme gordien, on arrivait à la conclusion suivante : « *le manque de concertation entre les professionnels constitue un problème majeur qui peut accroître le risque de suicide chez les jeunes* ». Wow, génial! Quelle science! Cette croyance en une concertation sensée panacée a aussi son mot équivalent en éducation : **transversale!** Les compétences transversales sont à l'éducation ce que la concertation est aux services sociaux. (Pour résumer rapidement la notion de compétences transversales; elles permettent, par exemple, d'abolir les cours d'éducatons sexuelles, pour les inclure dans tous les autres cours. Ce qui empêchera les parents qui le désirent de retirer leurs enfants de ces cours. Autre exemple, la théorie de l'évolution matérialiste était enseignée dans les cours d'histoire. Maintenant, on les inclus dans d'autres cours, comme le français, l'art plastique et l'éducation physique). Les Legault et Marois auraient-ils devancé les idéologues de nos centres de services sociaux? Bien sûr que non, tout se fait en parallèle; il n'y a aucun hasard ici. La concrétisation du Rapport Proulx a permis l'abrogation ultrarapide de l'article 93 de la

Note ¹ : L'Église Catholique. Note ^A : Car dans leur « prophéties » spiritiques les francs-maçons, se sont fait promettre la gouverne totale « lors d'une période de grande confusion et de désordres ». Dès lors, il n'est pas étonnant qu'ils tentent d'abattre toute autorité ou morale. Note^B : Ainsi qu'aux déboires familiaux eux même résultat de la mal-éducation.

Note^C : Série d'article « Dans la tourmente des polyvalentes », du 6 au 11 février 2004, Journal de Québec. Note^D : Journal de Québec, 10 nov. 2003. Note ^E : Journal de Québec, 6 fév. 2004, p. 4. Note^F : Journal de Québec, 9 fév. 2004, p. 2 +. Note^G : L'Actualité, 15 mars 1992. Note^H : Journal de Québec, 9 mars 2004, p. 10. Note ^I : Journal de Québec, 16 août 2004, p. 5 +.

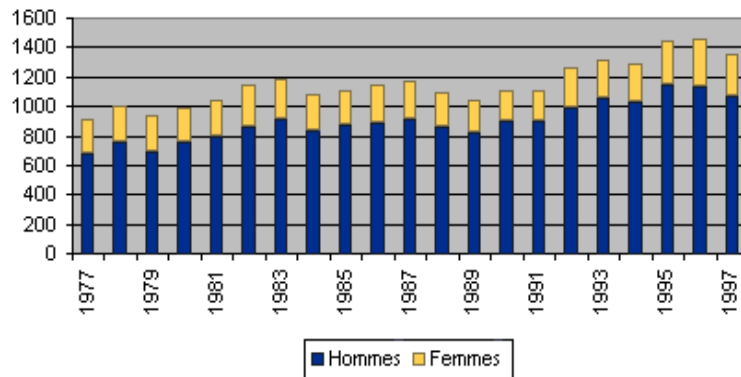
Note^J : Journal de Québec, 29 avril 2004, p. 30. Note^K : Journal de Québec, 25 août 2003, p. 17. Note ^L : L'Actualité, mars 1992.

Maintenant, avec la réforme Marois : il y a abolition des maîtres ces pauvres jeunes deviennent leur propre maître. Ils deviennent même leur propre notateur...

Tableau des statistiques

Nombre de suicides au Québec entre 1977-1997

Source : <http://www.suicide-quebec.net/statistique01.html>



Je complète les données

Source : bureau du coroner, 26-08-2004)

Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Suicides	1463	1351	1572	1612	1354	1338	1360

Depuis 1975 à aujourd'hui, on estime le nombre de suicides à plus de **35 000** pour le seul Québec.

cette pensée laïcisante que se nourrit le combat contre Dieu, contre la divine Église Catholique et donc, manifestement, contre la vertu. Et comme ces trois derniers sont garants d'une société saine et équilibrée, puisque les vertus sont inséparables de la religiosité, c'est maintenant un secret de polichinelle que le dogme laïciste détruit la société. C'est dans ce combat que se nourrissent dès lors leurs désirs hégémoniques. C'est d'une évidence limpide; et le sacrifice générationnel est à ce prix... 10 000 morts par suicide, de notre belle jeunesse depuis 1992! (Voir tableau).

Denise Bombardier affirmait bien que « *la perte des repères* »^A était une réponse autrement plus convaincante que celle proposée par nos idéologues de la crasse institutionnalisée. Crasse... parce qu'ils savent que « *le cœur de l'homme ne peut s'habituer à l'absence de Dieu* »^B, mais ils le nient parce qu'ils veulent garder leur « Grand Architecte », le Dieu des francs-maçons qui n'est pas le nôtre. Ils veulent garder leur prestige et la main mise sur vos \$\$\$ et vos consciences. Et je suis entièrement d'accord avec Mme Bombardier; dans le fracas moderne des nuisances sonores, visuelles et intellectuelles, dans cette volonté d'acculturer un peuple, comment détecter les

² [MSSS] = Ministère de la santé et des services sociaux. [MEQ] = Ministère de l'éducation du Québec. Note A : « La perte des repères »; le Devoir du 13 janvier 2002, par Denise Bombardier. Note B : Jean Paul II.

Constitution canadienne afin de permettre d'usurper les droits constitutionnels des parents catholiques et protestants du Québec. (Ajoutons les fusions municipales forcées qui ont fait chuter de 63% à 45% les villes et villages ayant un nom à connotation religieuse). Bref, tout un panel de déchristianisation forcée. Il n'est plus surprenant de constater maintenant une hausse constante du nombre de suicides et plus particulièrement chez les jeunes

de moins de 30 ans! Se pourrait-il que les gourous du MSSS et du MEQ² se soient fourré le doigt dans l'œil jusqu'au coude?

Pourquoi ne prennent-ils pas le problème de front, honnêtement? Parce qu'ils ne pourront jamais le faire sans détruire la pensée laïciste qu'ils tentent d'imposer; car c'est de

repères et les bouées? Elles sont noyées dans un bourbier d'une idéologie, d'une avalanche de l'incommensurable sottise de la pensée laïciste athée et d'une multitude de ses conséquences qui produisent des réactions en chaîne, dont l'hédonisme dogmatique devenu pilier d'une néo-société hédoniste (pour ne pas dire nihiliste) fait l'éloge d'un droit inaliénable à la bêtise, et cela au détriment des DEVOIRS; et des droits des vertueux. «*Les baby-boomers ont, aussi, consciemment ou non, noirci, voire caricaturé l'époque de leurs propres parents pour amplifier et magnifier leurs actions et leur rôle dans l'avènement du paradis terrestre qu'ils ont construit pour eux au nom d'un individualisme délirant.*»³ affirmait-elle avec raison. Ces bouées sont soustraites aux regards de ceux qui en ont le plus besoin, les jeunes; qui ont besoin de modèles, d'autorités, de racines, d'espoir, et à qui « les sciences et l'avenir appartiennent ». L'Assemblée nationale a retiré à ces jeunes (et parents), le droit fondamental de recevoir une formation religieuse et morale⁴ conforme à leur foi et même à leur désir, même s'il n'est dans certain cas, que folklorique. Le rapport Proulx a été présenté et accepté par des imbéciles heureux sur la base que le multiculturalisme montréalais devait servir de norme à toute la Province. On refuse à 80% de la population le droit d'être de véritables citoyens enracinés dans la culture et le respect de ses traditions et de nos ancêtres! Sortir les crucifix des écoles était le mot d'ordre, mais parallèlement, on permettait à un jeune « armé » d'un poignard (kirpa) d'entrer dans une école, (on ne parlera pas du voile) quand ce ne fut pas raël⁵.

On attendait des solutions depuis pas mal de temps! Elles étaient même en train de se mettre en place... sous nos yeux! Eh oui, la réforme Marois de l'éducation depuis 1997 était une de ces panacées tant recherchées et attendues qui permettrait d'éliminer les échecs et frustrations (car une part non négligeable des suicides chez les jeunes est attribuée à l'anarchie dans le monde scolaire : les échecs sommatifs, les abus de pouvoir, l'indiscipline, le harcèlement, les échecs amoureux, etc). Maintenant que la cendre est retombée, on perçoit mieux son épaisseur, car elle nous arrive au nez; des profs et la société en ont le souffle coupé; essoufflé par les multiples agressions de nos gouvernants, de la multitude de petits rois! Essoufflés d'avoir à TOUJOURS se justifier à une minorité de morveux, car hormis certains dictateurs élus, maintenant l'élève aussi est maître... pas d'échec au primaire, à moins de courir après, et encore, ça reste à prouver! On évalue les groupuscules (4 à 6) au sein d'une même classe. «*Pas de problème mon gars^A, force toi pas trop, tu vas passer de toute façon!*»; on ne le dit pas aussi ouvertement, mais les actes parlent par eux-mêmes! De cette façon, en masquant la réalité, on pourra, lors des prochains G8, se permettre d'y expédier des « Jean Chrétien » qui pourront bien se « pêter » les bretelles avec leur «*plus meilleur pays du monde*», face aux autres pays industrialisés. Avec l'aventure des compétences transversales du MEQ, qu'arrivera-t-il à ces petits «*kings*» de la négociation qui arriveront au secondaire, puis au CEGEP avec une préparation intellectuelle et académique déficiente. Déjà, les taux d'abandon scolaire sont énormes dans certains cours du collégial (à plus de 50%). J'ai hâte de voir le jeune qui aura appris à se noter lui-même... j'ai hâte de le voir argumenter avec le prof de philo du CEGEP de Limoilou, ou le chimiste de Laval! Mais je n'ai pas hâte de les voir arriver sur le marché du travail, car lorsqu'on a besoin d'un professionnel, ne cherche-t-on pas le meilleur? J'aimerais bien que quelqu'un m'explique

³ « La perte des repères »; le Devoir du 13 janvier 2002, par Denise Bombardier.

⁴Avant la réforme Marois, des sondages avaient été fait et démontraient que plus de 80% des parents préféraient garder les cours d'enseignement religieux catholique et protestant.

⁵Désolé pour les lettres minuscules à ce nom « raël », mais c'est plus fort que moi, je ne peux accepter l'incinération des crucifix qu'il s'est permis de faire à la porte de nos écoles il y a deux ans. Note^A : Ici, le masculin est utilisé dans un but discriminatoire.

comment pourrons-nous, avec l'abolition des maîtres et des repères sommatifs absolus, des repères culturels et religieux, nous sortir de cette confusion? Déjà, l'autorité des profs, des boss et des policiers étaient méprisables aux yeux d'une jeunesse reine et adoratrice de ses nombrils. Maintenant, avec les compétences transversales, avec l'abolition des maîtres (réforme), ces pauvres jeunes deviennent leur propre maître. Ils deviennent même leur propre notateur... qui sûrement se fera à la hausse une fois qu'ils auront compris le principe du terrorisme et du mensonge payant! La vague arrive, elle atteindra bientôt les CEGEP... et l'université! Oh Non! ce n'est pas de sitôt que nous reverrons les exploits de nos instituteurs et élèves d'antan, de nos écoles classiques, quant à l'exercice de méthodes pédagogiques qui avaient fait leur preuve⁶, mais surtout par l'enseignement de la droiture et de la discipline, qui ont permis des médailles de « performances » aux expositions de : Philadelphie (1876); de Paris (1878), de Londres en 1884, de Chicago en 1893 et à nouveau de Paris en 1900. Ne soyons pas étonnés de voir des articles du type : « *Les ratés de l'école, le Québec a le record d'abandon scolaire en occident* ». Dans la revue l'Actualité du 15 mars 1992, l'article précise que le taux d'abandon scolaire est passé de 27,5% à 36%, soit 9% de plus que la moyenne nord américaine. Ce taux montait à un maximum de 42% chez les garçons! Certainement que la réforme fera baisser ces taux! Mais de quelle façon? En masquant simplement la réalité! En mettant la poussière sous le tapis!? En apposant un « plaster » sur un cancer généralisé!? Selon Pierre St-Germain, président de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal : « **La réforme scolaire, déjà implantée par le MEO au primaire et qui le sera au secondaire cet automne, menace d'hypothéquer l'avenir de toute une cohorte d'élèves** »⁷. Je vous l'affirme, la réforme Marois ne fait pas l'unanimité; loin de là! Bruno Deshaies s'est permis d'être vitriolique à l'égard de la ministre : « *Par ses désirs prométhéens, la ministre Pauline Marois rejoint à son tour les projets antérieurs par sa naïveté, son improvisation, son penchant à vouloir abattre la forêt en même temps que d'accomplir son reboisement rapide et, finalement, son caractère autoritaire sous des allures de pseudo-démocrate* ». Beaucoup de profs appuient la réforme, mais ils le font généralement parce qu'elle permettra, certes, une meilleure intégration des élèves en difficulté d'apprentissage, mais cette intégration ne sera valide que pour le monde scolaire, car le monde réel est alors, totalement ignoré.

La méthode scientifique nous dit que la prédictibilité doit servir à établir des faits, par une reproductibilité subséquente. Or, ici, l'échec révolutionnaire laïciste est total, car incapable non seulement d'égaliser les exploits passés; mais pire encore, incapable d'affronter ce vide spirituel qu'ils ont sciemment fabriqué pour instaurer la « république raison » avec les résultats que l'on connaît quotidiennement au Québec : une moyenne de 4 suicides⁸, 20 hospitalisations et 144

⁶ Par exemple, la méthode « Forêt-Ouimet ».

⁷ Pierre St-Germain, Président, Alliance des professeures et professeurs de Montréal pour l'édition du Devoir du samedi 4 et du dimanche 5 septembre 2004. Et il ajoute « *Il en va non seulement du futur de nos enfants de Montréal et de l'école publique mais aussi de l'avenir du Québec. En bout de ligne, les parents ont tout intérêt à unir leurs voix à celle du personnel enseignant pour stopper cette réforme avant qu'il ne soit trop tard* ».

⁸ Voir les statistiques sur le suicide au Québec. Il est normal de constater que les 2 300 morts de la route de l'année 1974, aient fait bondir la Régie de l'Assurance Automobile et le gouvernement de l'époque. On parlait aisément de carnage sur les routes. Résultat, prise de mesures concrètes par la Régie et aujourd'hui environ 700 décès sont constatés chaque année. Nos méthodes de préventions routières sont étudiées dans le monde entier. Et curieusement, plus de 1400 personnes se suicident à chaque année, et les mesures prises sont insignifiantes... au contraire, certaines mesures conduisent droit au suicide! En 1999, on comptait environ 8 000 tentatives de suicide par intoxication. Après, nos penseurs de l'éternelle puanteur souterraine diront que les hôpitaux débordent à cause des vieux!

personnes ayant des idées suicidaires, quotidiennement. Manifestement, la méthode scientifique est un outil qui se fait de plus en plus rare dans nos temples universitaires. « *Laissez une paroisse sans [véritables] prêtres durant 20 ans, et on y adorera des bêtes* »⁹, disait le curé d'Ars. Théorie scientifique? Prédicibilité? Regardons de plus près au travers de la fenêtre de l'éducation : Héritage des révolutions : Tranquille, Bastille, etc? Publiés en 1992, les manuels *Quatratout*¹⁰ faisaient l'éloge de l'astrologie, de la réincarnation, de la toute puissante déesse pluie, des extra-terrestres, du « médium » Edgar Cayce, de spiritisme (photographies de fantômes) et d'une forme de religiosité proche du vaudou (danse du feu, dieux animaux, etc.) et tout cela dans la lueur glauque des cornues de sorcières de tout acabit. Plus récemment je voyais des textes (dans un livre d'anglais du secondaire) exposant certaines théories raéliennes! Dire qu'on prétextait éliminer la superstition en sortant la religion des écoles par la souffrière Proulx! Nous vivons dans la période de la grande noirceur des valeurs anti-chrétiennes qui conduisent au suicide puisque la vie perd tout son sens ! Poursuivons notre visite du musée des horreurs : *La Presse* du 25 octobre 1988, « le paranormal au primaire ». Selon Martin Aubut, qui cite le livre : « Parole de Piloé [Guérin MTL], dans son chapitre sur les phénomènes étranges, bruits de chaînes, psychokinésie, odeurs furtives immatérielles, Uri Geller qui tord des fourchettes.

Je vous parle maintenant de cette jeune fille, de secondaire III, Caroline¹¹, à qui j'ai enseigné. Elle tentait de lire des livres de tortures et de masochisme, en pleine classe. Bien qu'ayant des problèmes familiaux, le milieu scolaire a agi comme amplificateur de sa détresse (abondance de drogue, supervision inexistante et copinage plus que douteux). Caroline se taillade les avant-bras en y inscrivant des signes sataniques pris dans des livres d'une bibliothèque, suite à la « maniacomanie » Harry Potter. Fin octobre, une prof de math découvre les symboles sur l'un des bras de Caroline (qui prenait le soin de les dissimuler). On se rencontre entre les six professeurs concernés. On en vient rapidement et unanimement à la conclusion, que Caroline a des pensées suicidaires avancées. Une réunion est alors convoquée d'urgence avec un des directeurs adjoints. Nous repartons satisfaits de la réponse finale du dic « *Nous allons nous en occuper* » disait-il! Dans notre grande naïveté, devant le charisme du dic, nous n'avons pas l'idée de nous renseigner des mesures qui seront adoptées, on fait confiance, d'ailleurs, qui sommes-nous, pour donner des leçons à un dic? Finalement, j'apprends une semaine plus tard, que « *s'en occuper* », signifiait « *une heure par semaine chez la psychologue*¹² *de l'école* » (selon ce que m'a dit Caroline elle-même). Je sursaute! J'en parle à deux autres profs; on se questionne aussi! Caroline sèche plusieurs cours. Moins de deux semaines plus tard¹³, Caroline fait une tentative de suicide! Après une hospitalisation, elle ne reviendra en classe qu'en fin janvier.

Lorsque la décadence est encouragée, on peut affirmer catégoriquement, que les résultats, seront... décadents : Dans le Journal *Le Soleil* du 30 août 2003, on peut lire : « *Daniel, 19 ans. Il est incarcéré pour vol de banque. Sa petite amie vient passer une fin de semaine par mois en prison et ils font l'amour. Le reste du temps Daniel est l'amant d'un autre détenu âgé de 44 ans qui le protège et le gâte un peu. Il lui arrive également de se masturber avec d'autres détenus quand il prend sa douche...* ». Selon l'auteure de cet article, Marie Allard, « Il ne s'agit pas du

⁹ Je reformule la déclaration du Saint curé : « Laissez une école sans Dieu durant 5 ans, et on y adorera les bêtes, le sexe, son nombril, la sorcière du coin (Harry Potter), raël, les astres, la paresse, l'envie, l'avarice et Mammon ».

¹⁰ Selon l'excellent livre de Martin Aubut ; « Ministère d'éducation ou de perversion ». ISBN 2-9806118-1-6

¹¹ Nom fictif afin de protéger l'identité de l'étudiante.

¹² Qui est pratiquement seule et écrasé sous sa charge de travail d'une polyvalente de 1500 étudiants.

¹³ Début novembre.

scénario d'un film XXX mais d'un passage *d'Au printemps de la vie*, un cahier d'exercice utilisé en 1^{er} secondaire dans les polyvalentes mais aussi dans le pensionnat du Saint-Nom de Marie à Outremont... » et tout cela semble normal selon François Lefebvre agent d'information du MEQ!¹⁴ Un prof de français de secondaire, à Québec en 2001, achetait¹⁵ 200 romans dont le contenu était la torture, le viol, la bestialité, et même la nécrophilie, et tout cela effectué par plaisir! Je pourrais vous citer le nom de ce camp de concentration que l'on nomme une polyvalente, ainsi que du prof en question, je ne le ferais pas pour cette fois! Il faut ajouter à cela le livre d'Agatha Christof (*Le grand cahier*, que j'ai lu à deux reprises) où des scènes de bestialité (fillette se faisant « sauter » par un animal), pédophilie, et de viols dont un collectif, y sont consigné et qui a été « généreusement » distribué dans des écoles secondaires de la région de Montréal depuis 4 ans. (Je n'ai pas vérifié pour la région de Québec sauf qu'il se vend bien au



« Cette affiche a été choisie par un jury très compétent ». Parole de la représentante officielle du MEQ, Isabelle Aubin, lors de l'émission du midi de Jocelyne Cazin, à TVA.

Partie du « poster » représentant Marilyn Manson dans l'affiche macabre du M.E.Q. distribuée provincialement pour la *Semaine des arts et de la culture* en février 1999).

CEGEP de Limoilou depuis au moins 12 ans). Ajoutons à ce magnifique tableau, la diffusion générale par le MEQ, du 14 au 21 février 1999, d'une affiche « à forte valeur culturelle » (toujours selon le MEQ), montrant « Marilyn Manson » dans toute sa morbidité. (Dire qu'il est directement responsable du suicide de milliers de personnes). Pauvre Jocelyne Cazin, qui se fait répondre par une technocrate du MEQ : « Cette affiche a été choisie par un jury expérimenté », nous disait la technocrate du MEQ, en lien avec la question qui visait à obtenir les noms des responsables de cette infamie nationale! Sombre gachis... de ceux qui s'affichent comme des néo-lumières selon les bien-pensants de notre époque de décadence. Ici nous sommes loin de l'imputabilité n'est-ce pas! Nos « chaires » à canon nous découvrent eux-même, la profondeur de la gangrène. À tel point, et cela est inéluctable, que **la seule solution logique qui s'impose, est d'abolir purement et simplement, le ministère de l'Éducation**¹⁶. Donc, si vous désirez garder votre bum, votre MEQ, ne me laissez pas faire de la politique... car contrairement à une multitude, moi je tiens mes promesses!

Mais bien sûr, pourquoi n'y ai-je pas pensé : comme le disait le Graton de la commune, de « l'abolition de l'hérédité : l'enfant n'est plus l'héritage du père et de la mère, il appartient à l'État ». Ben voyons! Tu « paranoies » Christian. Ah bon! Suis-je bête, j'avais oublié de mentionner que dans les années 60, nos journaux québécois se délectaient à tourner en ridicule les garderies étatisées de l'URSS. On leur promettait le pire : enfants dénaturés et bien sûr athées, enfants mésadaptés affectivement et socialement parce que privés de leur mère très jeunes, bons soldats du régime, etc.... Voilà qu'aujourd'hui, nos matières sombrement grises en

¹⁴ Le Soleil du 5 août 2003, par Marie Allard de *La Presse*.

¹⁵ Bien sûr, avec vos taxes et impôts !

¹⁶ Prendre l'exemple du président Ronald Reagan, dans l'affaire des contrôleurs aériens, est la seule solution possible ici.

sont venues dans notre Québec moderne, à copier intégralement la garderie étatisée et athéisée de l'URSS des années 60... l'évolution par la révolution, il n'y a que ça de vrai, disent-ils! Oh, mais ce n'est qu'une minorité qui tourne mal affirment-ils! 20% de délinquance c'est acceptable... près de 50% de décrochage, c'est acceptable... et après, c'est nous, (les payeurs de taxes et d'impôts) qui paieront pour réparer les coûts sociaux qui découleront de cette irresponsabilité.

Compétences transversales... ou la transversalité de l'acculturation.

En effet, comme le faisait remarquer la sexologue Jocelyne Robert dans sa chronique dans *La Presse*, en novembre 2003, « *la sexualité est maintenant devenue une compétence transversale* ». But inavoué, comme je le disais: que des parents, qui voudraient retirer leurs enfants des cours de perversions sexuelles, ne puissent le faire! **Comment : C'est-à-dire que la sexualité sera transmise par tous les profs (français, math, anglais, initiation à la science et à la technologie¹⁷, éducation physique, arts plastiques, etc.) comment alors retirer son enfant de ces cours dans le cas d'un non respect de nos valeurs familiales et chrétiennes ?** (Selon le guide gouvernemental « L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme de l'éducation »): les parents ne sont plus que des partenaires de l'école [P.36] (ce qui devrait être plutôt l'inverse). La prudence devient un alibi, et l'abstinence n'est timidement mentionnée qu'une seule fois dans une note hors texte. Les organismes communautaires et ONG font parti du soutien de l'équipe-école (clsc, gai écoute, etc). Ensuite, les pages 39 et 40 sont une succession de vœux irréalisables. L'expérimentation le prouve; d'ailleurs cela est tellement évident qu'il est impossible que ces « penseurs » ne le sachent pas! Les pages 44 à 49 démontrent clairement que les génies du MEQ ont déjà décidé des étapes de développement sexuel de VOS enfants. TOUS les enfants doivent passer par les MÊMES expériences au cours sur la sexualité (à partir de 5 ans et bientôt dans les garderies de l'État tout puissant). Ils ont décrété que TOUS les enfants ont le MÊME niveau de questionnement, et que TOUS les enfants ont le même niveau de développement. Bref, le légendaire mur à mur québécois! Je connais plusieurs jeunes qui avant 14 ans n'ont pratiquement pas posé de questions relativement à la sexualité! Maintenant on les forcera, dès la maternelle (et bientôt les garderies), à apprendre des choses qui ne leur sont d'aucune utilité, des choses qu'ils n'ont pas nécessairement envie d'entendre. Pourquoi ne pas respecter ces jeunes? Certains posent des questions à 8 ans, d'autres à 16. Quel est le problème? Pourquoi ne pas respecter l'intimité de chacun, plutôt que de tenter de créer un monde uniformisé à l'extrême. Si un jeune ne veut pas entendre parler de sexualité, pourquoi serait-il forcé de le faire avant le temps... avant SON temps? De toute façon, l'éducation sexuelle revient aux parents, pas à l'école!

La transversalité? En pratique, essayons d'imaginer, à l'extrême, ce que cela pourrait être en arts plastiques !!! « Qui s'offre pour poser nue? Ah, Sophie, très bien, prends place... on va peindre ton beau corps de nymphe! » Vous riez?! Et bien faites-le dans votre barbe, car c'est un fait qui m'a été rapporté par une élève de secondaire V. L'autre problème qui commence à poindre, est que l'on tente maintenant, lentement mais sûrement, de transposer les expérimentations du secondaire... vers le primaire¹⁸. Jusqu'où cela pourrait-il mener? Le 20 novembre 2003, une mère et un père de famille désespérés et en pleurs demandent, devant un Cénacle de 100 personnes à Sainte-Foy (Québec), quoi faire suite à l'affirmation faite à leur fille la veille par un

¹⁷ « L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme de l'éducation », 2003, ISBN 2-550-41103-X, page 25.

¹⁸ Par exemple, les extrémistes homosexuels font des pieds et des mains pour se voir ouvrir les portes du primaire.

Des jeunes en détresse confinés dans le ghetto de l'anarchie permanente

prof de FPS dans une classe de secondaire III à St-Prosper : « *L'avortement est le meilleur moyen de contraception* », de se faire répondre toute la classe.

Le MEQ gourou, et son sbire MSSS, ne vous diront pas qu'une jeune fille de 14 ans de Baie-Comeau s'est fait transporter, aller-retour en hélicoptère (à 1 000\$ l'heure), vers Rimouski, pour se faire avorter discrètement pendant ses heures de cours, afin que les parents n'en sachent rien. Ignoble!

Conclusion

Allo, réveillez-vous le monde! Le bateau prend eaux de toute part. Certains politiciens modernes ont une naïve assurance envers les réformes chancelantes qui promettent le paradis à chaque fois et qui, au bout du compte... ne nous apporte que l'enfer matérialiste. C'est pourquoi la jeune fille de Baie-Comeau ne se retrouvera pas en manchette, car ce que les hautes instances ministérielles omniscientes ne vous diront jamais, c'est que l'avortement est directement responsable du suicide (d'ailleurs grandissant) de milliers de jeunes femmes québécoises de moins de 36 ans, incapable de porter le fardeau psychologique et spirituel d'un tel acte. Si on cache volontairement les causes du suicide, si on investit peu d'argent dans ce domaine, c'est qu'ils connaissent déjà la cause et qu'ils ne veulent pas que vous la découvriez. Car cette cause cachée est la déchristianisation du Canada.

J'ouvre une parenthèse à ce sujet; de grâce, jeunes femmes ayant subi un avortement; ne vous isolez pas. Parlez, priez! Dites que vous souffrez, et surtout croyez en la miséricorde et au pardon, car la capacité de pardonner, de se pardonner, permet de faire les premiers pas vers la guérison, vers la Vie... et la Vie en abondance! Ne faites surtout pas de geste irréparable. Et de grâce, jeunes hommes et jeunes filles, il ne faut JAMAIS désespérer de la Vie. Confiez-vous! Parlez, criez, ne laissez pas le désespoir vous envahir. Même si la vie est trop souvent un combat, même si le désespoir semble la norme, ne désespérez jamais de la miséricorde.

Choisir l'Éternité, en devenant des chevaliers de la vertu, est la meilleure espérance que l'on puisse se donner collectivement! Et à ce sujet de réflexion, je crois que la meilleure solution intellectuelle est la compréhension du Pari de Pascal. Blaise Pascal (1623-1662) fut choisi parmi les trois plus grands savants du millénaire lors du passage de l'an 2000. Einstein était très loin derrière lui!

Le pari de Pascal # 318

Ne parier point que Dieu est, c'est parier qu'il n'est pas. Lequel prendrez vous donc ?

Pesons le gain et la perte en prenant le parti de croire que Dieu est (existe). Si vous gagnez, vous gagnez tout ; si vous perdez, vous ne perdez rien. Pariez donc qu'il est (existe) sans hésiter.

« Il est à craindre que la société ne présente un message court et superficiel sur la vie, quand ce n'est pas une incapacité à transmettre quoi que ce soit. Une société qui transmet mal le savoir, le savoir faire, les codes et les rites sociaux, le sens des fêtes et une spiritualité est en danger de mort ».

Tony Anatrella, *Interminables adolescences*.

Lettre à M. l'Abbé Charles Apestéguy **L'ABOMINATION DE LA DÉSOLATION !**

Je n'ai pas l'honneur de vous connaître personnellement. Je vous connais par le fait que vous militez au sein du Parti *Démocratie chrétienne du Québec*. Voici l'objet de ma lettre. Nous sommes parvenus dans la période de la Fin des Temps. Vous savez que nous sommes entrés dans la période de la grande tribulation si bien annoncée par la Vierge Marie aux 4 fillettes de Garabandal durant les années 1961 à 1965. Dans notre monde, ça chauffe et ça craque partout. Les événements catastrophiques vont continuer à s'empirer jusqu'à ce que nous vivions les jours de « *l'Abomination de la Désolation* ». Cette abomination de la Désolation se jouera sous nos yeux si Mgr Luciano Guerra, recteur du Sanctuaire et du Pèlerinage de Fatima, parvient à faire de la Basilique de Fatima un lieu « *Interfaith* » où toutes les religions du monde seront invitées à aller adorer leurs idoles et à prier leurs dieux de vanité et de vent. C'est affreux, j'en frémis. Il faut contrer cela. C'est pourquoi j'ai pensé vous faire parvenir 5 exemplaires du *Fatima Crusader* pour distribution aux esprits les plus éclairés du Parti DCQ. Je suis sûr qu'ils en seront chavirés dans le fond de leurs bons cœurs et de leurs bonnes âmes. Et s'ils allaient en venir jusqu'à épauler cette grande cause de la résistance à ce funeste projet dans les pages du journal ACD, j'en serais ravi.

Que le Ciel vous bénisse ainsi que la grande œuvre du Parti *Démocratie chrétienne du Québec*

Georges Émile Martin, prêtre (Ville Amos)

RÉPONSE DE L'ACD

Nous avons le regret de vous annoncer que M. l'abbé Charles Apestéguy a été affecté à deux paroisses, loin de l'arrondissement de Verdun, et n'occupe plus depuis le mois de mai 2004 la charge de conseiller spirituel du journal ACD. Nous en profitons pour le remercier du magnifique travail qu'il a fait avant, pendant et après la création du Parti DCQ et nous lui serons toujours reconnaissants. Nous tenions toutefois à publier votre lettre pour informer nos lecteurs de la gravité de la situation qui prévaut au Sanctuaire de Fatima. Nous avons également reçu de multiples lettres manifestant une vive inquiétude non seulement sur ce qui se passe à Fatima mais aussi à l'Oratoire Saint-Joseph qui a loué la Basilique à « *Sa Sainteté ???* » Sri Sri Ravi Shankar qui a fait l'étalage de son « *divine shop ???* » au soir du 14

août 2004. Sri Sri Ravi Shankar est le fondateur de la Fondation *L'Art de Vivre*, un ONG (organisme non gouvernemental) des *Nations Unies*. Le feuillet publicitaire concernant cet événement qualifiait cet événement : « *d'Atelier spirituel le plus répandu de la planète* ». Vous dites : « *Nous sommes parvenus dans la période de la Fin des Temps* ». Georges Bush, père, l'avait qualifié par l'avènement du « *New World Order* ». Pour ceux qui connaissent comme vous les prophéties, cette période sera caractérisée par l'avènement d'un gouvernement mondial appuyé d'une religion mondiale créée sous le prétexte fallacieux que les religions sont sources de division et qu'on doit les abolir pour cette raison. Les *Nations Unies* seront l'organisme privilégié pour accomplir cette prophétie. Il y a de quoi s'inquiéter quand on voit l'incompétence de l'ONU lors de génocides tels que ceux du Rwanda, du Darfour et de tous les autres qui sévissent. Il est prédit que durant cette période de *Fin des Temps* le monde assistera à des horreurs indescriptibles. À titre d'exemple, Les *moniales Servites de Marie du Cénacle*, contemplatives de Nampula, au Mozambique ont été menacées et frappées par des hommes armés de pistolets et machettes pour avoir protégé des enfants de la rue qu'on voulait vendre pour obtenir leur organes pour fin de transplantation. Dès le 3 juillet 2003, les moniales ont dénoncé vertement le commerce des enfants de la rue et des autres familles de Nampula. Ni la police ni les politiciens n'ont pris en considération les protestations des moniales. Une Brésilienne laïque qui vit avec les moniales a filmé avec un appareil vidéo et photographié les corps inertes des enfants privés de leurs organes. D'autres événements plus terribles se produiront au fur et à mesure que les religions seront abolies. Les journaux contrôlés par la franc-maçonnerie contribueront à les abolir. À titre d'exemple : - dans *La Presse* du 29 septembre 2004, on pouvait lire en gros titre : « *TRANSFORMER UN TABERNACLE EN BAR EST INTELLIGENT* ». Dans *La Presse* du 9 octobre 2004 en gros titre : « *ABOLIR DIEU* ». *La Presse* fait l'apologie du livre de Sam Harris qui soutient que les religions mènent l'humanité à sa perte et que la Foi mène à la Fin du monde.

Le Parti DCQ fut créé pour protéger les croyants du Québec de la persécution religieuse qui sévira dans le « NEW WORLD ORDER »...

Achetez d'autres exemplaires du journal ACD pour combattre la désinformation !

Les quotidiens des grands médias vous mentent effrontément. Le mensonge le plus grossier est probablement celui du 750 000 personnes qui défilent à la parade gai et lesbienne à chaque année à Montréal. Ce chiffre grotesque et mensonger représente la moitié de la population de l'Île de Montréal ou le dixième de la population du Québec alors que dans les faits, on ne pourrait pas mettre plus que 50 000 personnes sur le parcours en les tassant comme des sardines. On prend la population pour des imbéciles. C'est avec un tel lavage de cerveau qu'on réussit à faire taire ceux et celles qui dénoncent le mariage homosexuel, l'adoption des enfants par les couples homosexuels, l'avortement, l'euthanasie, etc. Commandez dès maintenant plusieurs exemplaires du journal de *l'Action chrétienne démocrate* pour combattre la désinformation en le distribuant à votre entourage dans les groupes de prières, les églises, vos parents et amis, etc. La Direction vous remercie à l'avance de vos prières et du support financier que vous nous apporterez.

AFIN QUE NOUS PUISSIONS PAYER LES FRAIS DE POSTES, AJOUTEZ 1\$ POUR CHAQUE EXEMPLAIRE DÉSIRÉ. PAR EXEMPLE, SI VOUS DÉSIREZ 10 EXEMPLAIRES, ENVOYEZ UN MONTANT DE 50\$, SOIT 40\$ POUR LES DIX JOURNAUX ET 10\$ DE FRAIS DE POSTES.

Nombres d'exemplaires _____ x 5\$ = _____ \$ (pour journaux ACD Vol. 2 no. 3) ←

Deux options s'offrent ensuite à vous :

- 1- VERSEMENT SANS REÇU D'IMPÔT – Remplir le formulaire ci-dessous puis cochez la case qui correspond au montant versé pour achats de journaux. Choisissez les autres options désirées puis envoyer le tout à l'adresse indiquée dans le formulaire en libellant votre chèque à : **ACTION CHRÉTIENNE DÉMOCRATE**.
- 2- VERSEMENT AVEC REÇU D'IMPÔT – Envoyez une contribution au Parti DCQ en utilisant le formulaire de la page suivante. Le Parti DCQ vous enverra gratuitement les exemplaires du journal ACD indiqués ci-dessus en fonction de la contribution versée. Vous bénéficierez d'un retour d'impôt de 75% de la contribution versée (pour la déclaration fiscale attenante à l'année en cours) jusqu'à concurrence d'un montant de 400\$. Dans ce cas, libellez votre chèque à **PARTI DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE** et postez le tout au Parti DCQ, 842 Egan, Verdun, (Qc), H4H 1W5 tel qu'indiqué sur le formulaire de la page suivante.

**FORMULAIRE D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE
L'ACTION CHRÉTIENNE DÉMOCRATE** (041013)

ACTION CHRÉTIENNE DÉMOCRATE
785 ave Brault, Verdun, (Qc), H4H 2B3
Téléphone : (514) 762-3777

- 33\$ Je verse le montant d'abonnement de 33\$
- _____ \$ montant versé pour achats de _____ journaux
J'ajoute un don au montant de :
- 30 \$ 60 \$ 90\$ Autre _____ \$ pour aider
le programme de parrainage de l'œuvre de *l'Action chrétienne démocrate*.

Montant total : _____ \$

S.V.P., libellez votre chèque au nom de
Action chrétienne démocrate
et postez-le à l'adresse ci-dessus.



Date : _____ Date naissance : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Prov. : _____

Code postal : _____ Tél. : _____

N'oubliez pas de cocher cette case si vous désirez bénéficier du programme de parrainage à cause de difficultés financières.

PROGRAMME DE PARRAINAGE

Beaucoup de personnes en difficulté financière nous ont demandé de recevoir le journal de l'ACD à un coût moindre parce qu'elles ne peuvent pas assumer le coût de l'abonnement. Pour répondre aux besoins des plus démunis, *l'Action chrétienne démocrate* a mis sur pied un programme de parrainage permettant de s'abonner pour un montant de 5\$. Les bénéficiaires de ce programme seront mis sur une liste d'attente jusqu'à ce que les fonds versés au programme de parrainage soient suffisants pour couvrir l'abonnement de 33\$ pour chaque bénéficiaire. Lors de la réception de leur premier journal, les bénéficiaires devront envoyer un montant de 5\$ pour confirmer leur abonnement annuel.

Cochez la case si vous désirez être parrainé.

Remplir le formulaire et postez le sans envoyer d'argent. Nous vous mettrons sur la liste d'attente.

REMARQUE : En cas de surplus du fonds de parrainage, l'argent de surplus sera utilisé pour imprimer des journaux supplémentaires de l'ACD pour le faire connaître à la population.

Adresse de courriel du Parti DCQ pour nous écrire : info@partidcq.qc.ca
Site internet du Parti DCQ : www.partidcq.qc.ca



Parti Démocratie chrétienne du Québec

842 Egan, Verdun, (Qc), H4H 1W5, Canada

Téléphone : (514) 762-3779

FORMULAIRE D'INSCRIPTION (041013)

Vous pouvez photocopier et poster la présente page si vous désirez conserver la couverture intacte.

Parti Démocratie Chrétienne du Québec
842 rue Egan, Verdun, (Qc), H4H 1W5
Téléphone : (514) 762-3779



J'adhère au Parti DCQ et je verse
les frais d'adhésion de 5 \$.

J'inclus une contribution au montant de :

30 \$ 60 \$ 100\$ Autre _____ \$

Montant total : _____ \$

**Avec 60\$ ou plus de contribution,
vous recevrez gratuitement
le journal de l'ACD**



S.V.P., libellez votre chèque au nom de **Parti Démocratie Chrétienne** et postez-le à l'adresse ci-dessus. Un reçu pour l'impôt sera émis à la fin de l'année pour le total de vos dons.

Date : _____ Date naissance : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Prov. : (Qc)

Code postal : _____ Tél. : _____

Signature : _____

**Je certifie par ma signature que j'ai la qualité
d'électeur au sens de la Loi électorale**

Cochez la case si vous êtes intéressé à devenir
candidat(e) et donnez le nom du comté électoral
de votre choix si vous le connaissez :

Comté : _____

FACULTATIF :

Si un(e) candidat(e) du Parti DCQ vous demande d'appuyer sa candidature dans votre comté électoral, veuillez inscrire son ID_CODE qu'il ou qu'elle vous fournira.

ID_CODE candidat(e) : _____

Explication : Sur la carte de n'importe quel membre du Parti DCQ, vous trouverez la mention ID_CODE suivie d'une identification qui ressemble à l'exemple suivant : ABCD_EFG_123456.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET OU DE CONTRIBUTION AU PARTI DCQ

(Seconde option pour recevoir le journal ACD)

En conformité avec la Loi électorale, pour toute contribution versée au Parti DCQ, un reçu provisoire émis par la Représentante officielle du Parti DCQ vous sera posté environ deux semaines après réception de la présente au bureau du Parti. Un reçu officiel d'impôt provincial vous sera envoyé à la fin de l'année fiscale. Le Parti DCQ a été officiellement autorisé le 15 mai 2002 par M. Marcel Blanchet, Directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale.

MEMBRE (Frais d'adhésion \$5)

(La personne doit avoir la qualité d'électeur ou d'électrice, voir définition au bas de cette page)

Une cotisation de \$5 est requise pour devenir membre du *Parti Démocratie Chrétienne du Québec*. Les frais d'adhésion ne sont pas déductibles d'impôt. À titre de membre, vous avez le droit de vote dans les assemblées du parti pour prendre les décisions. Vous consentez que le *Parti DCQ* s'inspire de la vision sociale de l'Église pour gérer le bien commun de la population. Les jeunes en bas de 18 ans peuvent adhérer au Parti DCQ mais la Loi électorale ne leur permet pas de faire une contribution électorale.

CONTRIBUTION (déductible d'impôt)

(La personne doit avoir la qualité d'électeur ou d'électrice, voir définition au bas de cette page)

Vous avez la possibilité aussi de faire une contribution au Parti DCQ déductible d'impôt. **Une contribution de \$60 ou plus vous permettra de recevoir gratuitement le journal *Action chrétienne démocrate* ainsi que toute autre documentation pertinente du *Parti DCQ*. Si vous payez de l'impôt provincial, cette contribution de \$60 vous donnera droit à un crédit d'impôt de \$45 au moment de faire votre déclaration d'impôt provincial.** Sous réserve des conditions et règles établies par Revenu Québec, une contribution annuelle (limite de \$3000 par électeur imposée par la Loi électorale) à un parti politique provincial reconnu officiellement permet de recevoir un crédit d'impôt égal à 75% de la contribution versée. La portion d'un don qui excède 400\$ n'est pas déductible d'impôt. L'article 95 de la Loi électorale exige que toute contribution de plus de 200\$ soit faite au moyen d'un chèque ou d'un autre ordre de paiement signé par l'électeur et tiré sur son compte personnel dans une banque, une société de fiducie ou une caisse d'épargne et de crédit ayant un bureau au Québec.

SYMPATHISANT OU SYMPATHISANTE

Certaines personnes ne veulent pas devenir membre d'un parti politique par principe. Comme électeur ou électrice, vous pouvez remplir le présent formulaire pour signifier votre approbation du programme politique de la *Démocratie Chrétienne du Québec* et nous le transmettre à l'adresse indiquée ci-dessus. Vous pouvez également faire une contribution financière. N'étant pas membre du Parti DCQ, les sympathisants et sympathisantes n'ont pas le droit de vote dans les assemblées.

(Loi électorale (Titre I, Électeur, Chap1 : Qualité d'électeur)

Possède la qualité d'électeur, toute personne qui : (1) a 18 ans accomplis; (2) est de citoyenneté canadienne; (3) est domiciliée au Québec depuis 6 mois ou, dans le cas d'un électeur hors du Québec depuis douze mois; (4) n'est pas en curatelle; n'est pas privée, en application de la présente loi ou de la Loi sur la consultation populaire (chap. C-64.1) de ses droits électoraux.